LE MAROC VOTE

Les élections législatives en chiffres (1963 - 2011)







Sous la direction de
Nabil Mouline

AVANT-PROPOS

Toute démocratie représentative repose sur des règles qui, à partir des voix de millions de citoyen(ne)s, permettent d'extraire quelques centaines d'élu(e)s. Parce qu'il souhaite consolider sa démocratie, aujourd'hui en cours d'édification, le Maroc doit améliorer la compréhension des règles qui encadrent ses consultations populaires, en particulier les élections législatives au cœur de tout système démocratique. Et le premier pas vers cela est de rendre l'information accessible, comme le promet la Constitution de 2011 dans son article 27.

C'est ce que s'efforce de faire le présent livre en présentant pour la première fois au public, de façon claire et synthétique un maximum de données sur la Chambre des représentants au Maroc de 1963 à 2011.

Pour collecter ces données, l'équipe de Tafra a dû surmonter un grand nombre de difficultés, notamment l'accès à des sources fiables et de première main. Il fallait donc mobiliser les ressources de l'historien, du géographe et du politologue pour parvenir à rassembler et mettre en perspective des informations sans lesquelles aucune culture démocratique n'est envisageable, ni aucune professionnalisation de ses acteurs possible.

La progression de cet ouvrage se veut graduelle : d'abord, il faut découper le territoire en circonscriptions, comprendre le mode de scrutin et analyser les métamorphoses du corps électoral.

Viendront ensuite les partis, dans leur variété croissante. Nous verrons les résultats des élections tels qu'ils furent rapportés par les organes de presses officiels (la MAP, Le Petit marocain et le Matin) , et leur évolution jusqu'à nos jours, projetés sur la carte du Maroc.

Se faisant, nous garderons en tête les limites de l'exercice, en veillant à y voir un peu moins l'expression « libre et sincère » du suffrage populaire, notamment sous le règne d'Hassan II, que l'expression tolérée de rapports de force entre acteurs politiques inégaux.

Le chapitre dédié à la composition du Parlement rappellera, pour chaque élection son contexte historique, ainsi que la physionomie de la Chambre qui en résulte. Le Parlement de 1963 comptait 3 partis, celui de 2011 en compte 18. La chronologie de cette fragmentation ne manque pas d'intérêt.

Enfin, le dernier chapitre est une étude statistique. Nous avons voulu comprendre les facteurs prédictifs du vote et de l'abstention, ainsi que les perceptions du clientélisme électoral par les Marocain(e)s, durant les élections de 2011.

Toutes les données que nous avons collectées, ainsi que nos sources, seront prochainement disponibles sur notre site internet : www.tafra.ma.

D'ici là, bonne lecture.

Younes Benmoumen
Président de Tafra







Édité par :



TAFRA est une association indépendante basée à Rabat. Elle se donne pour mission de produire des recherches de qualité sur les enjeux de la consolidation de l'Etat de droit et de la transition démocratique, afin de contribuer au renouvellement du débat public.

Directeur scientifique : **Nabil Mouline**
Coordinateurs : **Younes Benmoumen & Karim El Hajjaji**
Rédaction des textes : **Nabil Mouline, David Goeury, Younes Benmoumen**
Cartographie : **David Goeury**
Maquettiste : **Wassim Wahid**
Assistant de recherche : **Amine Derkaoui**
Statistiques Afrobaromètre : **Romain Ferrali**
CTP et Impression : **GMS Print**

Découpage électoral et mode de scrutin

Les mécanismes de représentation ont été marqués, historiquement, par une instabilité systémique. Cela se traduit par l'évolution des techniques de découpage, le changement du mode de scrutin et des dispositions constitutionnelles relatives à l'organisation du Parlement, ainsi que par la modification fréquente du calendrier électoral en fonction des besoins du régime ou des impératifs politiques.



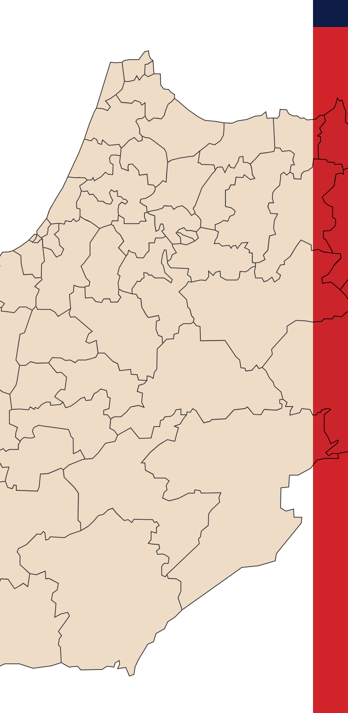
Infos pratiques

Superficie du Maroc
710 850 km²

Population (2014)
33 848 242

Nombre d'inscrits sur les listes électorales
15 702 592

Nombre de circonscriptions (dont rurales et urbaines)
92 au total



Nombre d'électeurs inscrits par circonscription :

Minimum
7648 à Aousserd

Maximum
317 938 à Meknès

Moyenne
145 128

Nombre de voix valides par circonscription :

Minimum
4623 à Aousserd

Maximum
105 833 à Kénitra

Moyenne
51 581

Nombre de voix pour être élu

Minimum
1311 à Tarfaya

Maximum
43 161 à Tanger-Asilah

Les modes de scrutin en quelques mots

Le Maroc a expérimenté plusieurs modes de scrutin et de suffrage pour ses élections législatives.
La Constitution de 1962 prévoyait l'installation de deux chambres composant le Parlement :
- La Chambre des représentants est élue au suffrage direct, au scrutin majoritaire et uninominal à un tour.
- Une Chambre des conseillers élue au suffrage indirect.

Mais la dégradation du climat politique et la déclaration de l'état d'urgence en 1965 n'ont pas permis pas son installation.

De 1970 à 1996, le Parlement marocain est monocaméral. La Chambre unique est celle des représentants, qui combine suffrage direct et indirect.

En 1970, 37.5% des représentants sont élus au suffrage direct uninominal à un tour.
A partir de 1977, ce sera 67.5% d'élus au suffrage direct uninominal à un tour, jusqu'à la réforme constitutionnelle de 1996 qui rétablit la deuxième chambre.

A partir des élections de 1997, la Chambre des représentants est intégralement élue au scrutin uninominal à un tour.
Pour les élections de 2002, le Maroc adopte pour la première fois le scrutin proportionnel plurinominal, aussi appelé "scrutin de liste". Au lieu de présenter un candidat par circonscription, les partis présentent des listes de candidat(e)s à des circonscriptions de plus grande taille.

Les modes de scrutin et le découpage ont une incidence relative sur la composition de la Chambre, notamment en termes de nombre de partis représentés. Le niveau du seuil électoral participe également à cet effet.

Élection	Parlement	Composition	Mode de scrutin
1963	Bicameral	100% direct	Uninominal à un tour, à la majorité simple
1970	Monocaméral	67,5% indirect 37,5% direct	Uninominal à un tour, à la majorité simple
1977	Monocaméral	33% indirect 67% direct	Uninominal à un tour, à la majorité simple
1984	Monocaméral	33% indirect 67% direct	Uninominal à un tour, à la majorité simple
1993	Monocaméral	33% indirect67% direct	Uninominal à un tour, à la majorité simple
1997	Bicameral	100% direct	Uninominal à un tour, à la majorité simple
2002	Bicameral	100% direct	Proportionnel au plus fort reste
2007	Bicameral	100% direct	Proportionnel au plus fort reste
2011	Bicameral	100% direct	Proportionnel au plus fort reste



Le mode de scrutin depuis 2002

Suffrage direct : Tout le monde vote
L'ensemble des citoyen (ne) s majeur(e) s (18 ans et plus) ayant qualité d'électeurs (c'est-à-dire qui ne sont pas privés de droits civiques) votent.

Suffrage indirect : Les élu(e)s votent
Un collège de "grands électeurs" vote. Les grands électeurs sont eux-mêmes des élu(e)s : des communes, des chambres professionnelles et représentants syndicaux.

Quotient électoral : il se calcule en divisant le nombre de voix valides exprimées au sein de la circonscription par le nombre de sièges en jeu.

Scrutin uninominal majoritaire à un tour : "First pass the post"
C'est le mode de scrutin le plus simple : le territoire est découpé en X circonscriptions. Pour chaque circonscription, les électeurs choisissent un candidat. Le candidat qui a le plus de voix est élu. Ce mode de scrutin est utilisé au Maroc de 1963 à 1997.

★ **Exemple :** Les candidats, A, B et C se présentent dans la même circonscription, pour remporter un siège.

Candidat	Nombre de voix	Elu
A	**6100**	**OUI**
B	2800	NON
C	1100	NON

A est élu, puisqu'il a le plus grand nombre de voix. Ce mode de scrutin est réputé favoriser les grandes formations politiques.

Scrutin de liste proportionnel
"Tant de voix, tant de sièges"

Le territoire est découpé en X circonscriptions. Chaque circonscription est dotée de Y sièges. Dans chaque circonscription, chaque parti présente une liste de candidats qui peut être égale ou inférieure au nombre de sièges en compétition. Théoriquement, ce mode de scrutin est simple : le nombre de voix remportées détermine proportionnellement le nombre de sièges attribués. Mais la difficulté survient pour attribuer "les restes". Le Maroc utilise la méthode dite "du plus fort reste".

★ Exemple : la méthode "Hamilton"
Prenons une circonscription ayant exprimé 10 000 votes valides. Cette circonscription est dotée de 5 sièges. Le quotient électoral est donc de 2000 voix. (Nombre de voix/nombre de sièges = 10000/5 = 2000). 3 partis ont présenté des candidats.
Le parti A remporte 6100 voix. Puisque le quotient électoral est de 2000, le parti A remporte 3 sièges, et a un reste de 100 voix.
On répète l'opération avec le parti arrivé 2ème, qui obtient 1 siège, et a 800 voix restantes.
Le dernier parti n'a pas assez de voix pour obtenir un siège au quotient. Cependant, son nombre de voix est de 1100, ce qui est supérieur aux restes des autres partis, après attribution des sièges au quotient. Il obtient donc le dernier siège.

Parti	Nombre de voix	Sièges attribués au quotient	Reste	Sièges attribués aux restes	Total
A	**6100**	**3**	**100**	**0**	**3**
B	2800	1	800	0	1
C	1100	0	1100*	1	1

C'est notamment pour cette raison que cette méthode du "plus fort reste" est réputée favoriser les petits partis.

Liste nationale :
Introduite pour la première fois en 2002 et toujours en vigueur, la liste nationale est un quota réservé d'abord aux femmes puis également aux "jeunes". La liste est dite "nationale" car les listes de candidat(e)s proposées par les partis sont les mêmes dans toutes les circonscriptions. Le vote pour cette liste est donc à l'échelle nationale.
Par conséquent, les élues de cette liste n'ont pas de circonscription attitrée.
La répartition des sièges se fait à la proportionnelle au plus fort reste, entre les partis qui ont dépassé le seuil de 3%.
Pour les élections de 2011, la liste des femmes a été portée à 60 sièges, et une liste des "jeunes" (définis comme ayant moins de 40 ans) de 30 sièges a été créée.

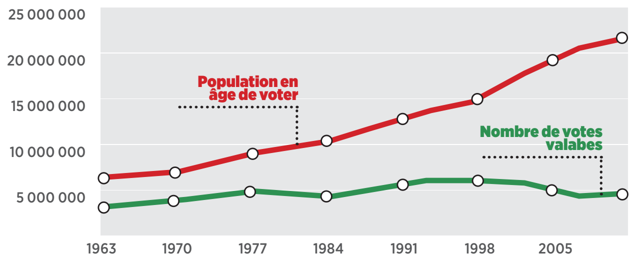


Seuil électoral

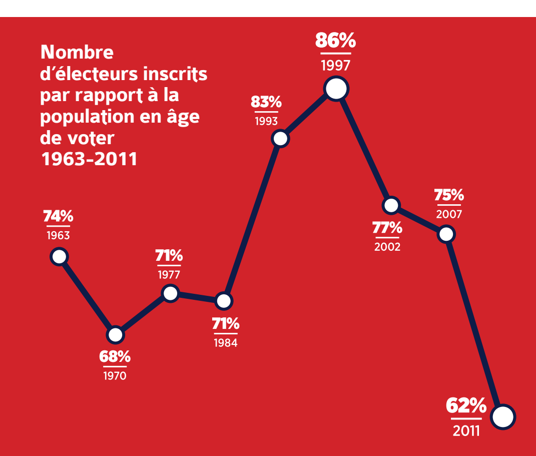
Le seuil électoral est le pourcentage de voix minimal recueilli au niveau de la circonscription, pour qu'un parti puisse participer à la répartition des sièges. Fixé à 6% depuis 2002, il a été abaissé à 3% en août 2016.
L'abaissement du seuil électoral à 3% amène à compter davantage de suffrages valides dans la répartition des sièges. Il augmente donc légèrement le quotient électoral (soit le nombre de suffrages nécessaires pour obtenir un siège).
Cela ne joue que pour les partis qui obtiennent un nombre de suffrages supérieur au dit quotient, à même de leur assurer un reste supérieur à leurs adversaires. Il s'agit généralement des partis qui obtiennent 2 ou 3 sièges dans la même circonscription.
Les partis qui disposent d'une forte assise au sein de la circonscription sont donc pénalisés. En 2011, cette situation concernait 26 circonscriptions sur 92.
En abaissant le seuil de 6 à 3%, cela amène à une augmentation du quotient électoral de quelques centaines de voix par circonscription. Par conséquent, cela pourrait jouer à la marge.
L'abaissement du seuil apparaît donc comme un moyen d'empêcher une victoire plus importante du PJD, d'où les réticences du parti envers cette réforme.



Le corps électoral



D'après les données et les estimations du HCP, la population totale du Maroc est passée de 12.4 millions d'habitants en 1963 à 32.2 millions en 2011, soit une augmentation de 159%. **Sur la même période, la population en âge de voter lors de chaque élection a augmenté encore plus, du fait de l'explosion démographique qu'a connue le pays. Les citoyens en âge de voter sont passés de 6.48 millions en 1963 à 21.64 millions en 2011, soit une augmentation de 234%.** L'évolution du corps électoral est cependant moins importante : sur la même période, le nombre d'inscrits augmente de 180%, et le nombre de votants, c'est-à-dire des inscrits qui se déplacent aux urnes, n'a augmenté que de 75%. **Le nombre de votes valables a diminué de 26% en 2011, par rapport à son pic de 1997. Sur l'ensemble de la durée, il n'a augmenté que de 41%.** En d'autres termes, si les Marocains sont, dans l'absolu, de plus en plus nombreux à voter, le nombre de voix valables reste curieusement stable. **Cette tendance de fond explique pourquoi, à chaque rendez-vous électoral, la question des listes électorales et des taux de participation est aussi importante.**



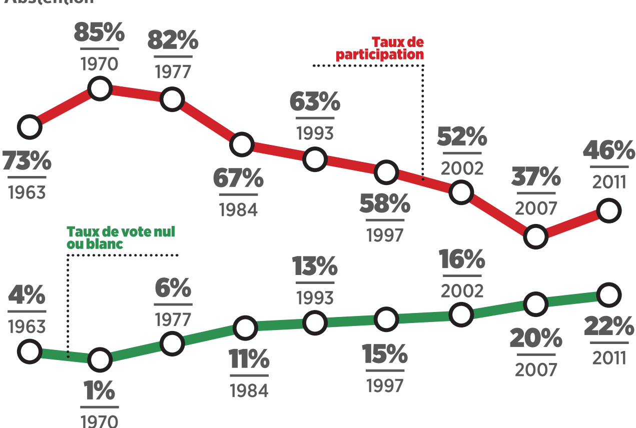
Pour voter, il faut s'inscrire sur les listes électorales. Le taux de participation est le ratio des votants sur les inscrits. Ce chiffre a connu une évolution importante durant les 9 élections législatives au Maroc. **En 1963, 1970 et 1977, les taux de participation sont relativement élevés : de 73% à 85% (en 1970) et se rapprochent de la population en âge de voter. Cela est probablement dû à l'intervention massive de l'administration.** De 1984 à 1997, les taux de participation sont plus modestes et ont tendance à décroître. Mais les inscrits deviennent alors plus nombreux :

A l'exception de 2011, la participation n'a jamais cessé de baisser. En parallèle à ce phénomène, le taux de vote blanc ou nul a lui toujours augmenté. L'interprétation de ce phénomène est difficile, puisqu'il n'existe pas de distinction entre un bulletin blanc et un bulletin erroné, donc invalidé. Or, on constate malgré tout qu'en 1963, seuls 4% des bulletins étaient déclarés nuls. Le minimum historique aura lieu aux élections suivantes, de 1970, avec 1%.

Par la suite, les votes nuls ne cessent de gagner du terrain. En 2011, ils constituent 22% des voix, soit un vote sur 5.

La tendance est lourde : les Marocains s'inscrivent moins, se déplacent moins pour voter et mettent de plus en plus de bulletins nuls dans l'urne, alors même que l'offre politique devient, à chaque élection, plus pléthorique.

Participation et Abstention



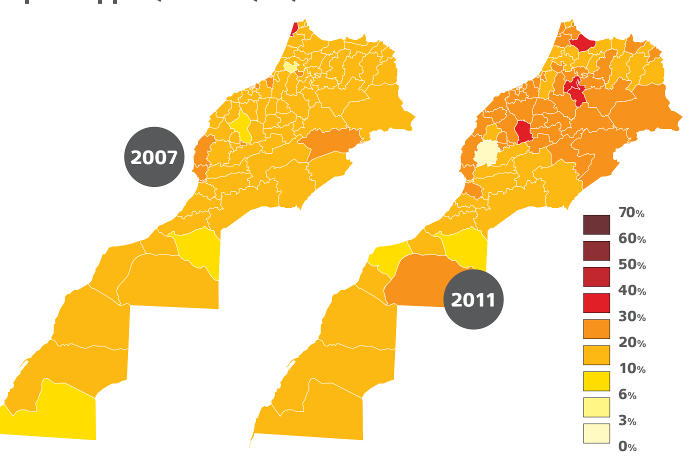
le pic est atteint en 1997 avec 86%.

À partir de 2002, les deux variables s'essoufflent : aux élections de 2011, seuls 62% des Marocains en âge de voter étaient inscrits. Quant au taux de participation, les législatives de 2007 ont connu la plus faible participation de l'histoire du Maroc : seulement 37%.

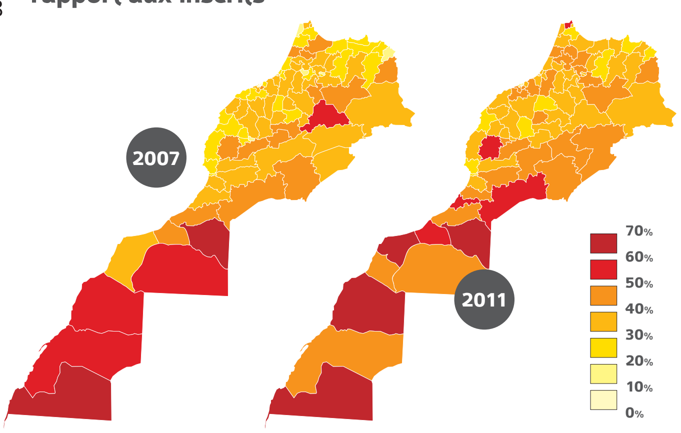
Suffrages annulés et suffrages valides

Le vote blanc ou nul est devenu le premier parti du Maroc en 2007 avec 900 000 suffrages et son emprise s'est affirmée en 2011, gagnant en intensité dans les trois quarts des circonscriptions avec 1,3 million de bulletins annulés. **Ainsi, en 2007, les suffrages exprimés par rapport aux inscrits ont été particulièrement faibles, ils dépassent les 50% dans 6 circonscriptions seulement, alors qu'ils sont inférieurs à 30% dans 39 circonscriptions.** La mobilisation plus importante en 2011 reste très fragile, les 50% de suffrages valides sont dépassés dans seulement 8 circonscriptions, tandis que 16 circonscriptions restent sous le seuil des 30%.

Le pourcentage de suffrages annulés par rapport aux votants

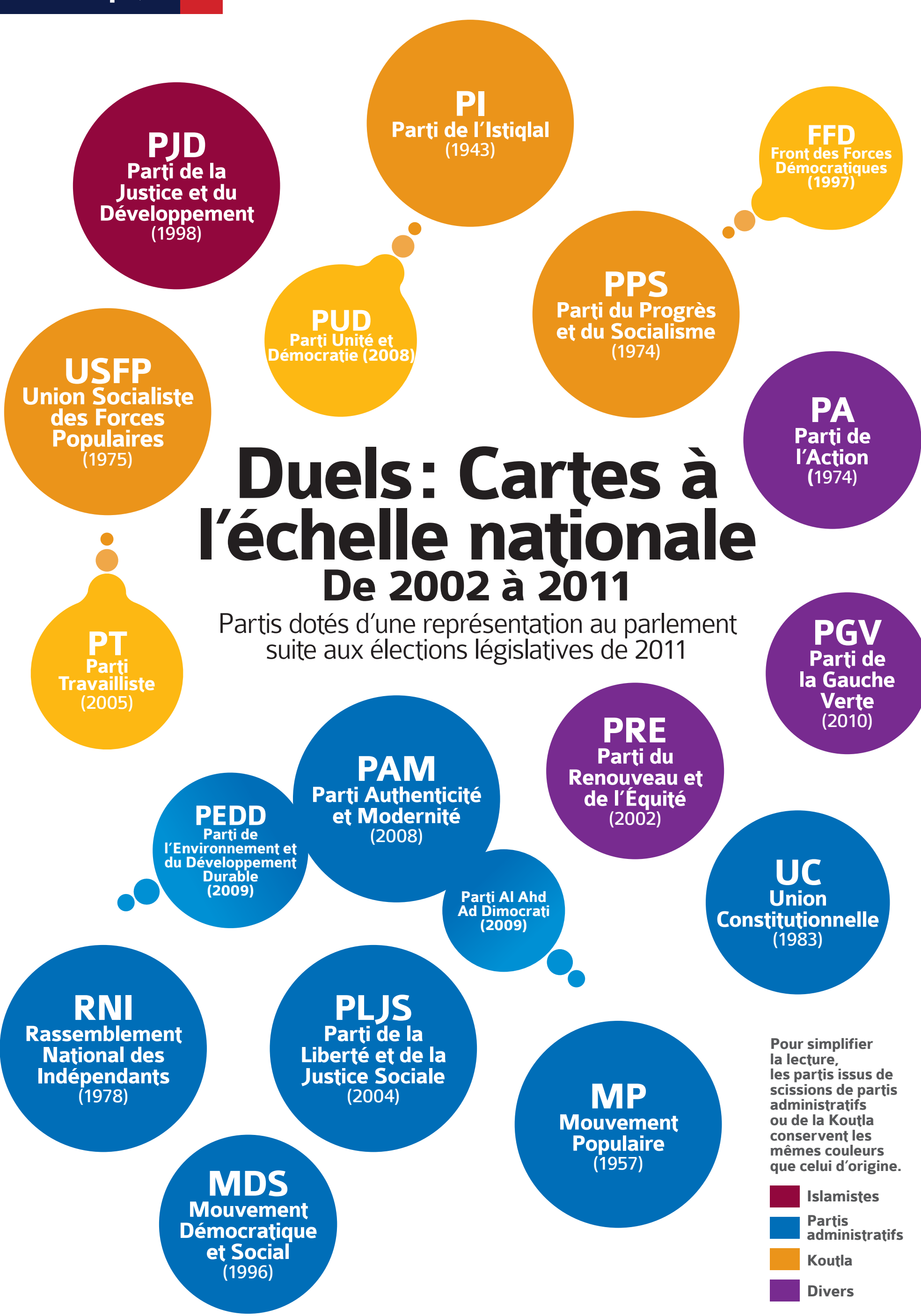


Le pourcentage de suffrages valides par rapport aux inscrits



Duels : Cartes à l'échelle nationale
De 2002 à 2011

Partis dotés d'une représentation au parlement suite aux élections législatives de 2011

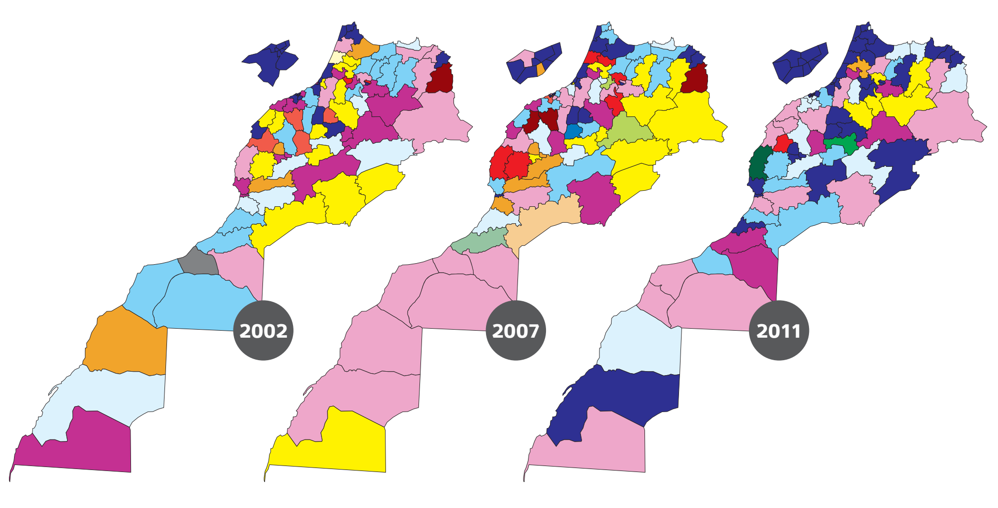


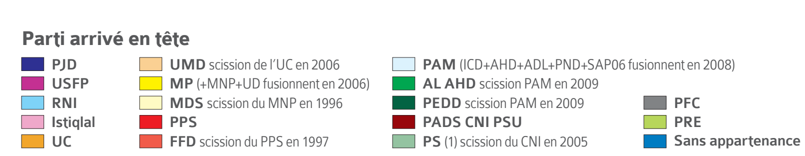
Le premier parti arrivé en tête par circonscription

Le nouveau découpage électoral de 2002 instaure le scrutin de liste sur des circonscriptions provinciales ou préfectorales. Si l'USFP est le premier parti en nombre de voix, il est dépassé par le PJD qui arrive en tête dans 19 circonscriptions massivement urbaines. Ensuite, le nouveau découpage favorise les partis de l'administration, comme le RNI, mais les multiples divisions internes diluent leurs résultats. 2007 voit une stagnation du PJD qui arrive en tête dans 19 circonscriptions seulement alors que l'Istiqlal connaît une dynamique forte surtout dans le sud du royaume.

2011 marque la victoire du PJD qui est en tête dans 42 circonscriptions.

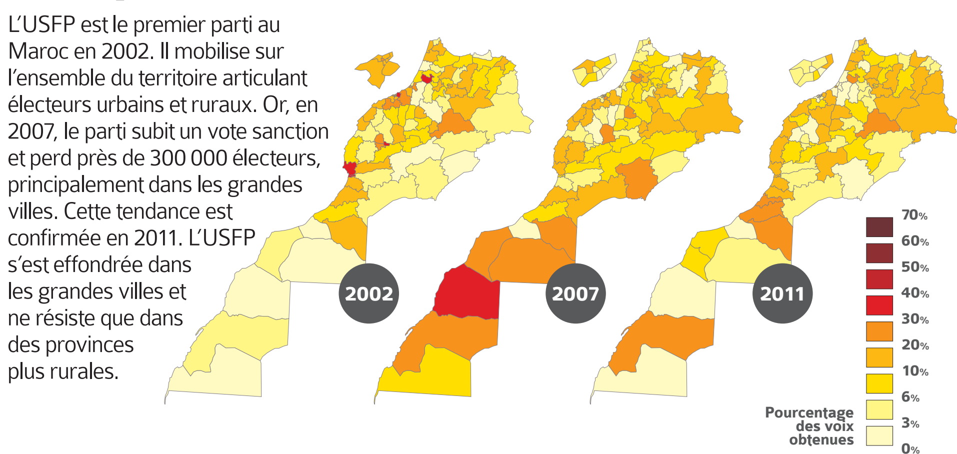
L'Istiqlal conserve plusieurs fiefs électoraux devant le RNI et le PAM. En revanche, le MP apparaît replié autour du Moyen Atlas et l'UC décline fortement. De même, l'USFP conserve des fiefs ruraux, comme Sidi Slimane, et s'organise dans la région de Guelmim où elle doit lutter face au RNI.





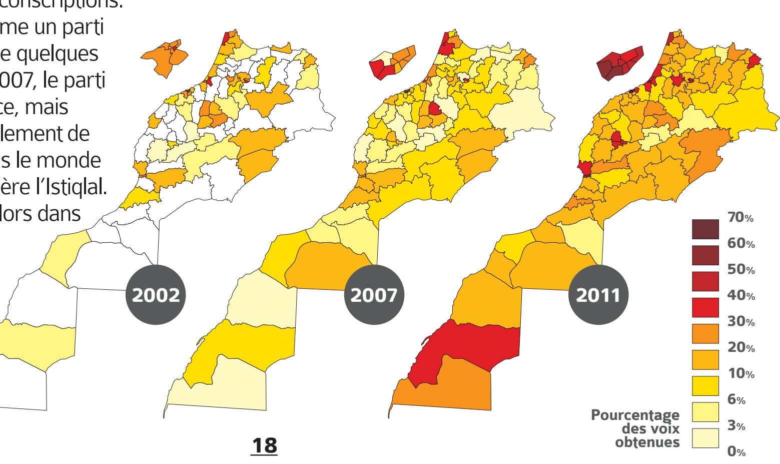
L'USFP de 1er à 5e parti du Maroc

L'USFP est le premier parti au Maroc en 2002. Il mobilise sur l'ensemble du territoire articulant électeurs urbains et ruraux. Or, en 2007, le parti subit un vote sanction et perd près de 300 000 électeurs, principalement dans les grandes villes. Cette tendance est confirmée en 2011. L'USFP s'est effondrée dans les grandes villes et ne résiste que dans des provinces plus rurales.



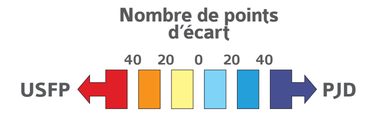
Le PJD, une affirmation continue

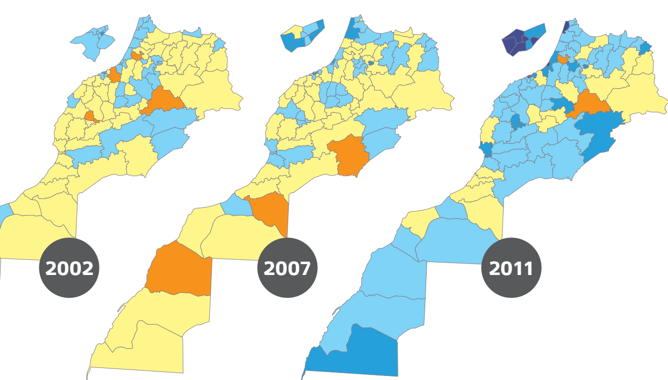
Le PJD se présente en 2002 dans seulement 56 circonscriptions et devient immédiatement la 3e force politique du royaume, arrivant en tête dans 19 circonscriptions. Il se présente comme un parti urbain disposant de quelques relais ruraux. En 2007, le parti élargit son audience, mais connaît un essoufflement de sa dynamique dans le monde rural passant derrière l'Istiqlal. Le parti se lance alors dans d'intenses efforts de recrutement de relais durant les élections locales de 2009. Par conséquent, en 2011, il devient le premier parti marocain dominant largement les circonscriptions urbaines, mais disposant aussi d'élus dans les provinces plus rurales.



Bataille USFP/PJD

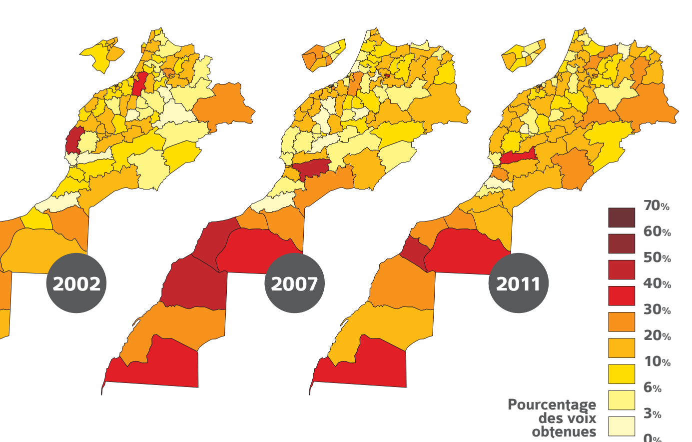
L'USFP est le premier parti au Maroc en 2002. Cependant, le PJD réalise une percée immédiate bien que ne couvrant que 56 circonscriptions sur 91, devenant la troisième force politique du Maroc. Il devance l'USFP dans 34 circonscriptions. En 2007, la progression du PJD se confirme aux dépens de l'USFP dans 47 circonscriptions. Anfa (Casablanca) est alors la seule circonscription urbaine où l'USFP devance le PJD. Ce dernier s'est affirmé dans les fiefs historiques de Marrakech et d'Agadir. En 2011, le PJD domine l'USFP dans 72 circonscriptions. L'USFP s'est effondrée dans les grandes villes et ne résiste que dans des provinces rurales.





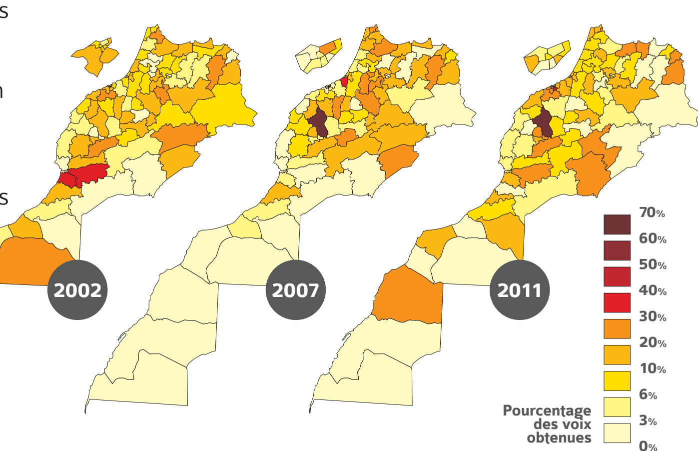
La résilience de l'Istiqlal

L'Istiqlal est le deuxième parti en 2002, mais aussi le deuxième en 2011. En 2007, il devance le PJD à la surprise générale. Cette permanence s'explique par une emprise territoriale forte et diversifiée. Si le parti dispose de quelques fiefs électoraux, notamment dans les provinces sahariennes, c'est surtout sa capacité à mobiliser sur tout le territoire qui explique sa position. Cependant, il souffre comme les autres partis du monopole croissant du PJD sur les grandes agglomérations marocaines. En effet, en 2011, l'Istiqlal conserve plusieurs sièges grâce à des présidents d'arrondissement ou de commune dynamiques à Casablanca et à Fès.



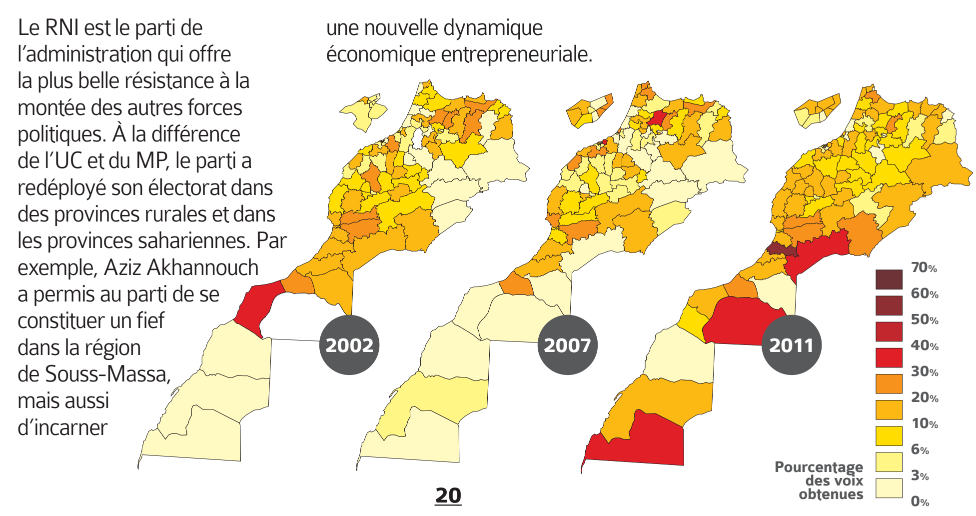
Le PAM, fusion ou ascension

Le PAM est un parti récent, fondé en 2008. Cependant, il est le produit de la fusion de cinq partis plus anciens. Or, il apparaît que l'addition des différentes composantes permet d'observer des tendances intéressantes. En effet, l'emprise des partis en 2002 révèle une tendance à l'éclatement avec une forte domination des provinces rurales. En 2007, la liste sans étiquette numéro 6 remporte tous les sièges de Rhamna. Les 5 autres partis sont quasi absents des provinces sahariennes et se concentrent dans le centre du royaume. La création du PAM amène à un redéploiement territorial vers le sud et surtout autour de Casablanca. Cependant, le parti n'a pas massivement élargi son audience de 2002 à 2011.



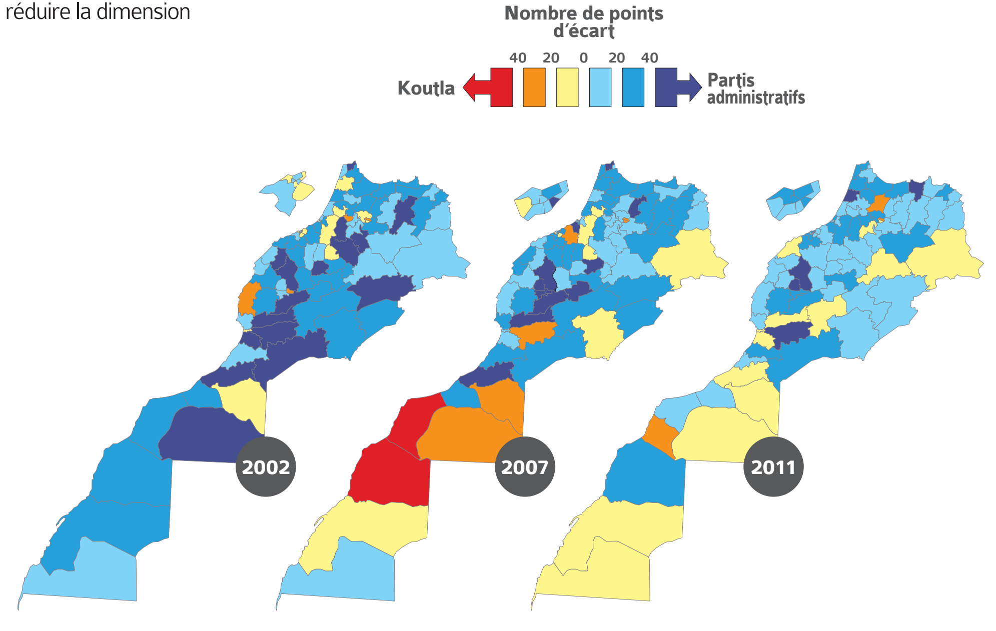
Le RNI, le redéploiement d'un parti de l'administration

Le RNI est le parti de l'administration qui offre la plus belle résistance à la montée des autres forces politiques. À la différence de l'UC et du MP, le parti a redéployé son électorat dans des provinces rurales et dans les provinces sahariennes. Par exemple, Aziz Akhannouch a permis au parti de se constituer un fief dans la région de Souss-Massa, mais aussi d'incarner une nouvelle dynamique économique entrepreneuriale.



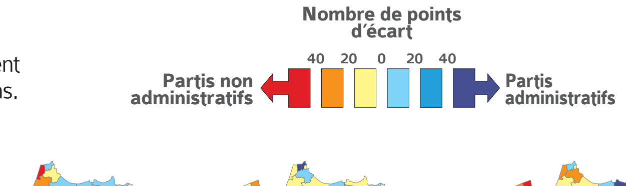
Koutla vs Administration

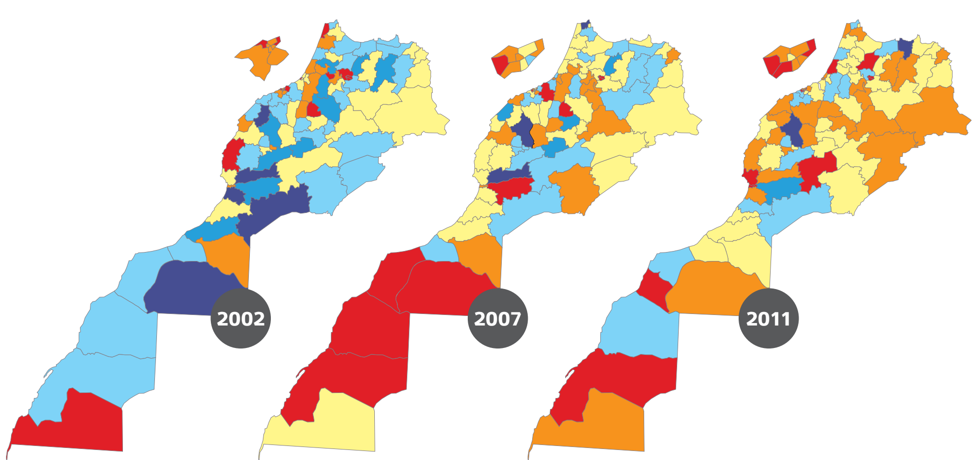
Depuis 1963, les chercheurs opposent les partis issus du mouvement national aux partis dits de l'administration. Ces derniers regroupent une nébuleuse de partis investis par des notables qui entretiennent une vaste clientèle. Leur objectif est de mettre en avant des problèmes locaux de développement à même de faire consensus pour réduire la dimension idéologique du débat politique. La démultiplication de ces partis face à ceux issus du mouvement national a permis de maintenir une compétition constante entre les élites. En 2002, ils dominent largement la Koutla qui ne doit sa victoire qu'à la démultiplication desdits partis (11 formations) et donc la dispersion de son électorat. Or, la Koutla s'affirme en 2007 grâce à la résistance de l'Istiqlal et surtout du fait de la stagnation du MP malgré la fusion avec le MNP et l'UD. En 2011, le PAM ne vient aucunement compenser l'essoufflement du MP et de l'UC. Seul le RNI réussit à redéployer son électorat.



Partis non-administration contre partis de l'administration

L'opposition entre les partis de l'administration et les autres partis (la Koutla associée aux partis de gauche et aux partis islamistes) montre un net recul des partis dits de l'administration. En effet, très présents en 2002, ces derniers apparaissent comme minoritaires d'abord dans les grandes agglomérations, mais aussi dans le monde rural. Dès 2007, les partis de l'administration ne dominent plus que 28 circonscriptions. La montée du PJD dans les villes et la résistance de l'Istiqlal dans les campagnes accélèrent leur recul. L'effondrement de l'USFP est compensé par la multiplication des partis de gauche et d'extrême gauche. La formation du PAM en 2008 n'amène pas de retournement de tendance. En 2011, les partis de l'administration arrivent en tête dans 17 circonscriptions seulement. Ils sont minoritaires dans toutes les grandes agglomérations, exception faite de Marrakech Guéliz, alors que plusieurs partis d'extrême gauche ont boycotté les élections.

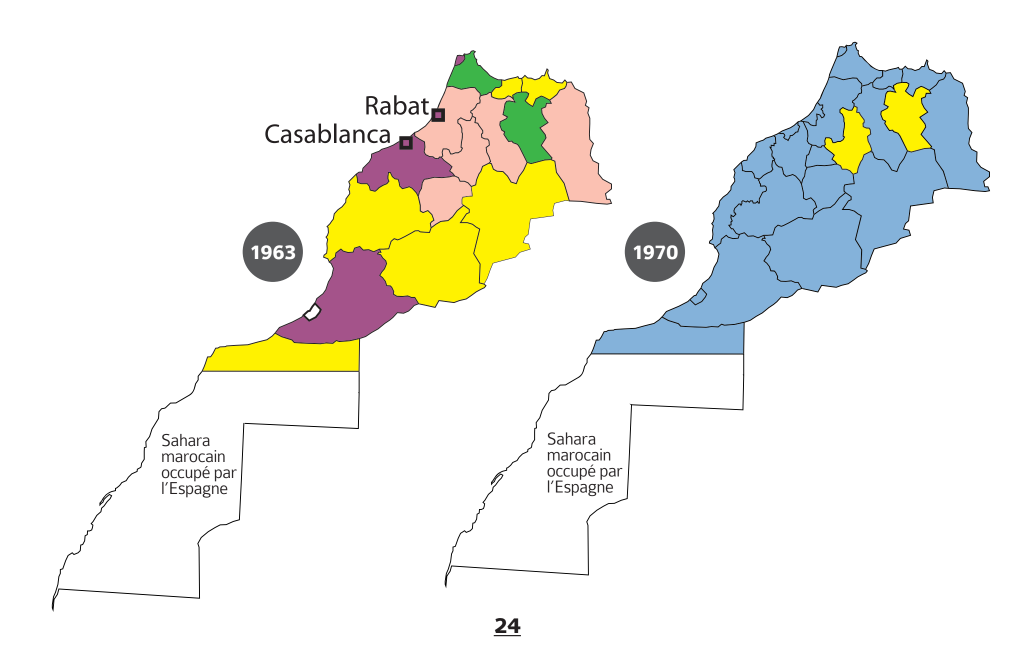


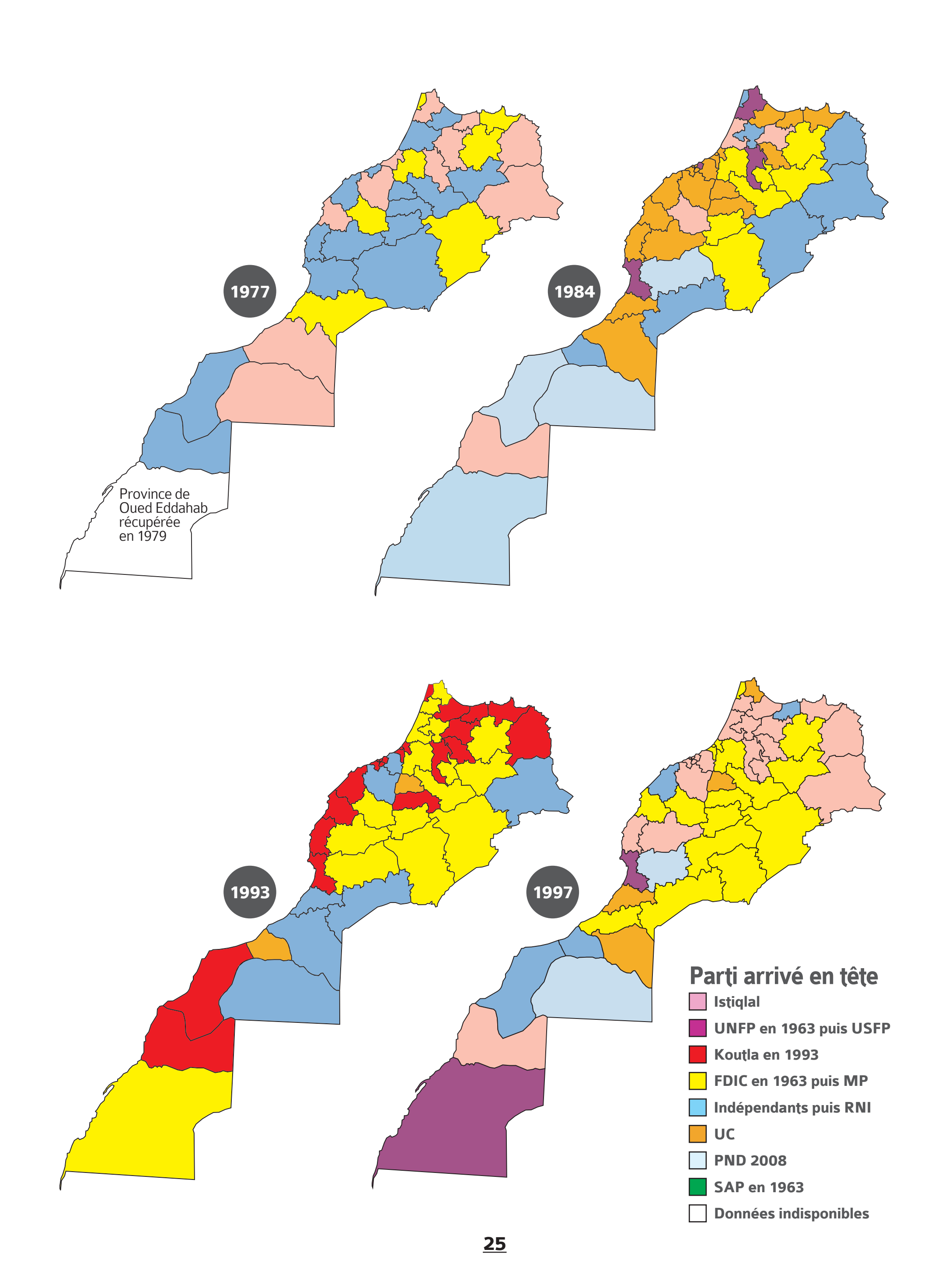


Les grandes tendances provinciales

Depuis 1963 selon les résultats publiés dans la presse de l'époque

Les élections législatives de 1963 s'ouvrent sur l'affrontement entre les partis issus du mouvement national (Istiqlal et UNFP) et les partis administratifs (MP et FDIC). Ces derniers connaissent un échec relatif, n'arrivant pas à battre les partis historiques disposant d'importants réseaux de militants, notamment dans les villes (Rabat, Casablanca, Fès, Oujda). Par conséquent commence une longue période de manipulations électorales. En 1970, l'UNFP boycotte des élections organisées pour assurer une large majorité aux indépendants. En 1977, l'USFP tente de reconquérir des bastions historiques de la gauche, mais c'est surtout l'Istiqlal qui réussit à se réaffirmer face aux partis administratifs. En 1984, la création de l'UC atteste de la capacité des partis administratifs à s'assurer une hégémonie territoriale. Par conséquent, l'USFP et l'Istiqlal s'associent dans la Koutla pour présenter des candidatures communes. Cette étape prépare alors la victoire de 1997.



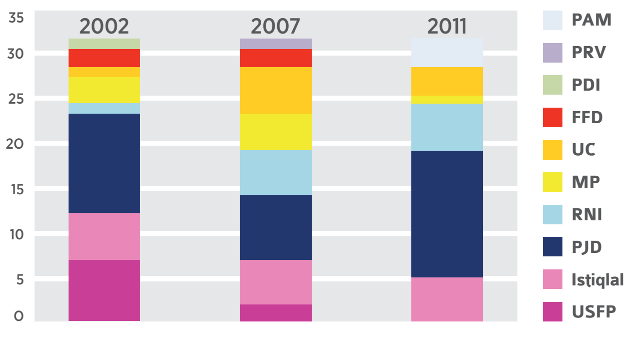

1977
Province de
Oued Eddahab
récupérée
en 1979
1984
1993
1997
Parti arrivé en tête
Istiqlal
UNFP en 1963 puis USFP
Koutla en 1993
FDIC en 1963 puis MP
Indépendants puis RNI
UC
PND 2008
SAP en 1963
Données indisponibles

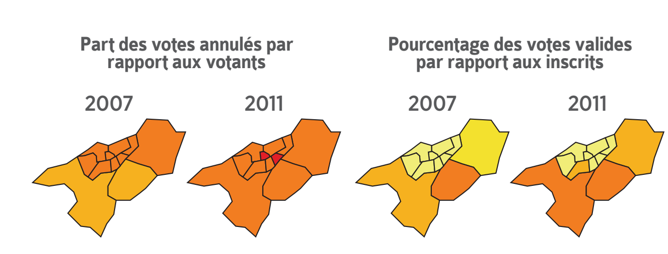
Le Grand Casablanca

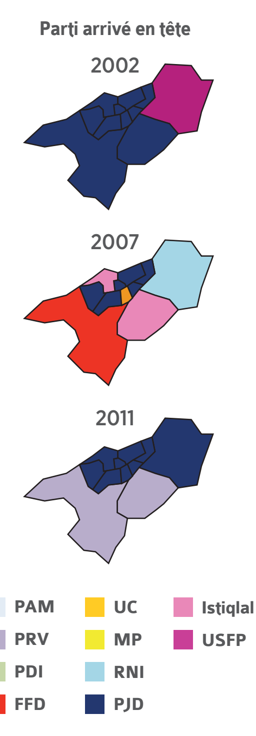
Vers un affrontement PAM/PJD sur fond d'abstention croissante

L'agglomération de Casablanca a connu des découpages successifs amenant à plus ou moins intégrer sa périphérie périurbaine. Ainsi, en 1991, la préfecture d'Aïn Chock-Hay Hassani est étendue vers le sud, agrégeant des communes rurales.
En 2003, ces communes sont regroupées dans les provinces de Nouaceur et de Médiouna. Aujourd'hui, ces deux provinces concentrent les grands projets d'extension de la métropole. Ici, nous avons donc choisi le découpage de l'ancienne région dite du Grand Casablanca.
Cette région est historiquement un fief de la gauche marocaine : l'UNFP remporte 6 des 10 sièges en 1963.
Mais, vu les enjeux, l'Istiqlal et les partis de l'administration gagnent du terrain. En 1977, l'USFP ne remporte que 4 sièges sur 20, contre 7 pour l'Istiqlal, 8 pour le RNI.
Commence alors une difficile reconquête de Casablanca par l'USFP qui résiste à l'arrivée de nouveaux partis administratifs, comme l'UC en 1984. En 1997, l'USFP est le premier parti de Casablanca. Or, 2002 annonce un retournement brutal de tendance, le PJD, nouveau venu, devient le premier parti de la métropole avec 11 sièges et 140 000 voix, l'USFP est deuxième avec 7 sièges et 108 000 voix. La stratégie de ménagement du PJD en 2007, qui ne présente pas de candidat dans la circonscription d'Anfa face à Yasmina Baddou, ainsi que le nouveau découpage de 2003, permettent la survie de l'USFP qui conserve deux sièges (Anfa/Médiouna) derrière l'Istiqlal. L'USFP n'atteint pas les 26 000 voix, soit 7% des votes valides, devenant le 6e parti de l'agglomération. L'USFP a perdu 80 000 voix et explique une bonne part de l'effondrement de la participation, qui passe de 650 000 votes valides à 370 000 en 2007.











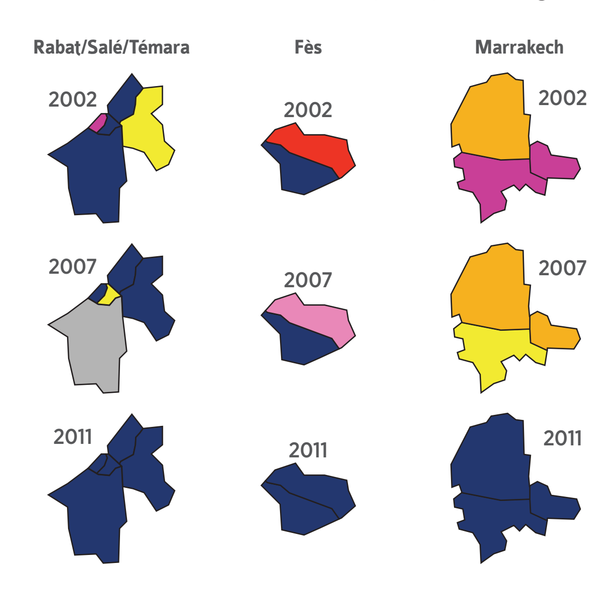
En revanche, commence à émerger une nouvelle géographie opposant la ville centre de Casablanca et sa périphérie.
En 2011, le PJD mène une vaste offensive. Il se présente dans toutes les circonscriptions et s'appuie sur sa participation aux cortèges du 20 février. Parallèlement, le PAM, nouveau venu, mène une campagne intensive pour s'ancrer dans l'agglomération. Dès lors, apparaît une géographie électorale très clivée, le PJD arrive en tête dans toutes les préfectures urbaines, tandis que le PAM conquiert les deux provinces rurales de Médiouna et Nouaceur. Le PAM devient le 2e parti casablancais avec 56 000 voix, loin derrière le PJD qui obtient plus de 190 000 voix.

Or, plus de 50% des votes PAM se concentrent dans les provinces périphériques (Médiouna, Nouaceur et Mohammedia) qui ne représentent que 20% des votants. Cependant, malgré l'intensité de la campagne, ces deux partis arrivent difficilement à mobiliser la population : le nombre de votes nuls progresse (183 000) et est supérieur à 23% dans toutes les circonscriptions, atteignant les 30% à Mers Sultan et Moulay Rachid. Les quartiers centraux de Casablanca connaissent de très faibles taux d'engagement avec moins de 30% des inscrits votant pour un parti politique. Les Casablancais apparaissent très insatisfaits de l'offre politique.

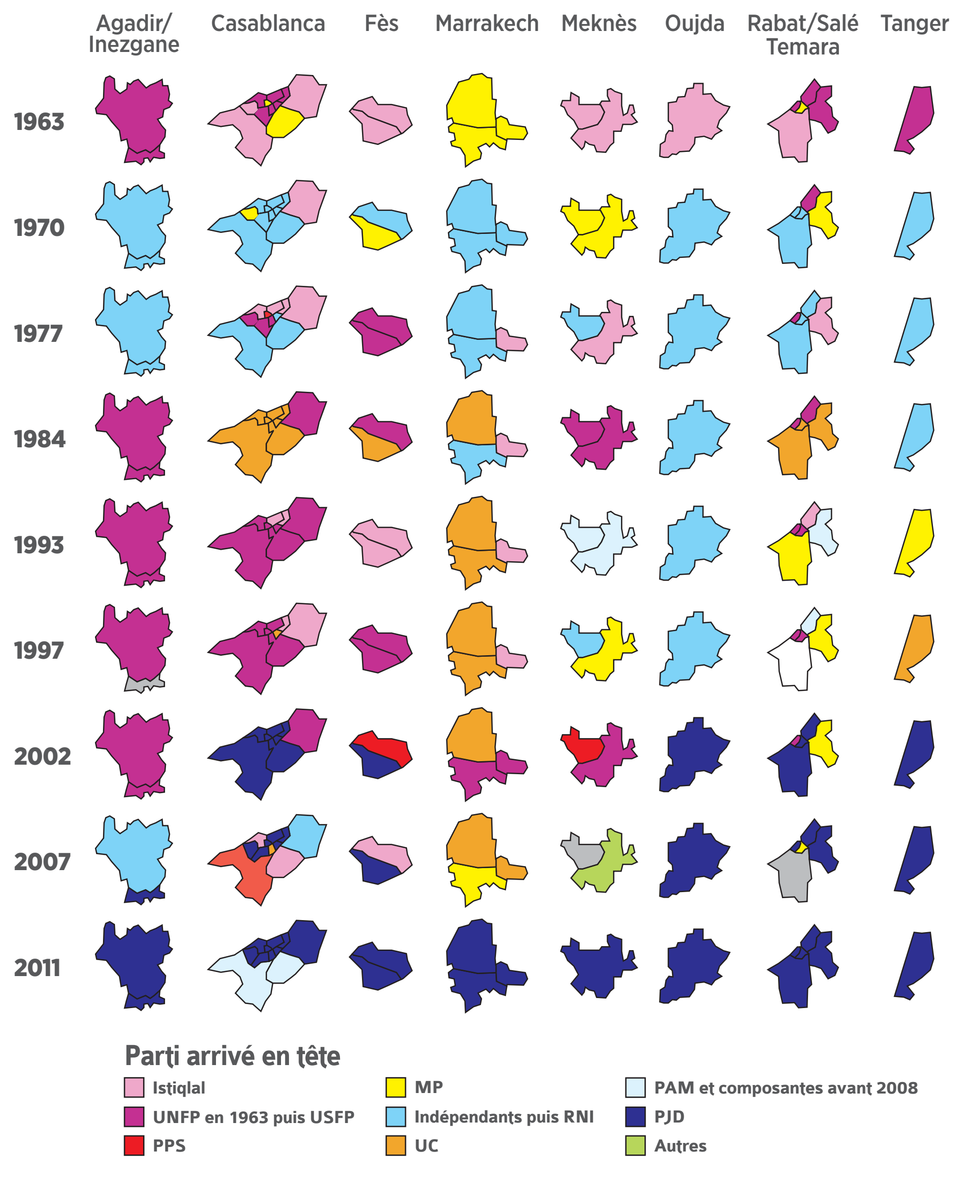
Rabat-Salé, Fès et Marrakech
La fin des spécificités locales

Ces trois agglomérations sont les seules qui ont fait l'objet d'un découpage en plusieurs circonscriptions électorales.
Il est intéressant de souligner les destins différenciés. En 1963, Rabat-Salé et Fès sont dominées par les structures militantes de l'UNFP et de l'Istiqlal, alors que Marrakech est conquise par le FDIC. L'USFP entame une lente reconquête à partir de 1977. Comme à Casablanca, 2002 voit l'irruption du PJD qui s'implante durablement dans l'agglomération de la capitale, marginalisant les autres partis, mais aussi à Fès-Sud. En revanche, Marrakech apparaît comme une exception, le PJD ne se présentant que dans la circonscription de Marrakech Ménara où il arrive en cinquième position. Finalement, l'USFP remporte un siège dans toutes ces circonscriptions urbaines, exception faite de Fès Médina, et cumule 113 000 voix. Le PJD remporte un siège dans toutes les circonscriptions, exception faite de Marrakech, et se positionne comme le deuxième parti avec 87 000 voix.

En 2007, le scrutin confirme la montée en puissance du PJD et l'affaiblissement de l'USFP, qui perd 85 000 voix et ne conserve que 2 sièges alors que le PJD atteint 93 000 voix malgré la très faible participation. Cependant, la surprise vient de Marrakech où le PJD ne remporte aucun siège, largement battu par les partis administratifs, le MP et l'UC. En effet, les circonscriptions associent communes urbaines et communes rurales ce qui pénalise fortement le PJD. Le parti proteste.
En 2011, le PJD continue sa progression et surtout s'implante durablement à Marrakech avec 5 des 9 sièges en jeu. Il doit alors affronter le PAM qui contrôle la municipalité et la région. Cependant, ce dernier est systématiquement second et ne dispose que de 3 sièges.



Le vote dans les principales préfectures du royaume de 1963 à 2011 :
De la lutte entre mouvement national et partis administratifs à un PJD hégémonique



Composition de la Chambre

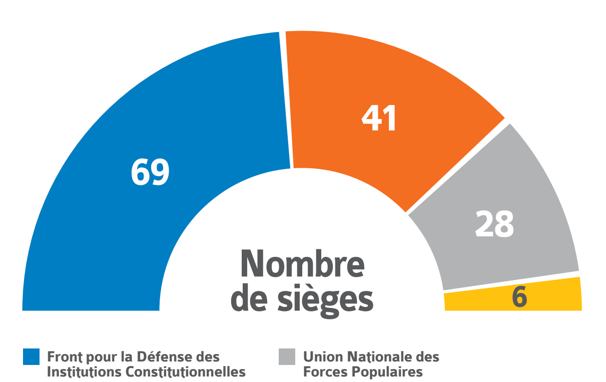
1963

Au lendemain de l'indépendance, le Maroc vit ce que l'on appelle une situation révolutionnaire. Plusieurs acteurs se disputent âprement le contrôle du pouvoir. Si les deux principaux acteurs sont incontestablement la monarchie et le Parti de l'Istiqlal (PI), il ne faut pas oublier les notables ruraux, les officiers marocains de l'armée française, les différents groupes de résistants et les petits partis. Tous les moyens sont bons pour coopter, marginaliser ou même éliminer les rivaux. Une longue épreuve de force commence entre les deux parties pour être l'État. Grâce à une stratégie implacable, notamment la cooptation de la plupart des adversaires du PI, la monarchie réussit à monopoliser le pouvoir à partir de 1959 non seulement en contrôlant l'administration, les forces armées et les pouvoirs constituant et législatif, mais également en divisant durablement l'opposition.
La Constitution octroyée de 1962 consacre un régime autoritaire d'un type particulier : l'autoritarisme électoral.

C'est dans ce contexte que les premières élections législatives sont organisées sous la "bienveillance" de la monarchie en 1963. Elles se soldent par la victoire écrasante – mais très contestée – du Front pour la défense des institutions constitutionnelles (FDIC), une coalition de notables créée par et pour Hassan II.

"Par un scrutin de liberté et de sincérité, la démocratie est désormais implantée dans le pays"

Ahmed Réda Guedira, alors ministre de l'Intérieur, lors d'une conférence de presse à l'issue des élections de 1963, cité par "Le Petit Marocain" du 22 mai 1963.

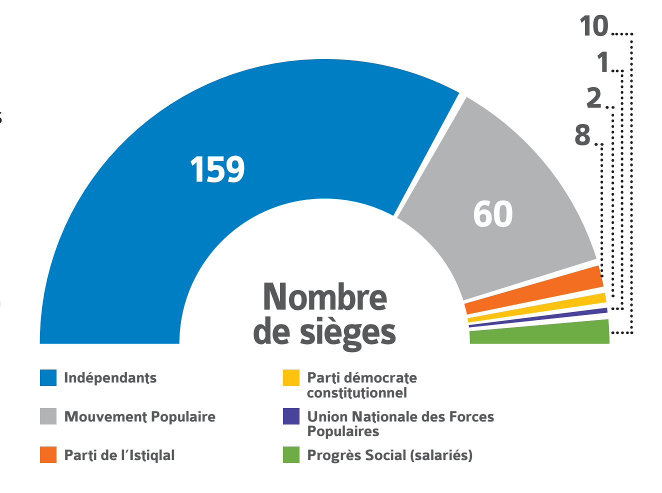


Date des élections : **17 mai 1963**
Durée du mandat parlementaire : **Quatre ans**
Forme du Parlement : **Bicaméral**
Nombre de sièges à pourvoir : **144**
Nombre de candidats : **690 (dont 16 femmes)**
Mode de scrutin : **scrutin uninominal à la majorité relative à un tour**

Nombre de partis représentés : **3 en plus des indépendants**
Nombre minimal de partis pour former une majorité : **2**
Répartition des sièges selon l'âge : **58 de 25 à 40 ans ; 86 de plus de 40 ans**
Président de la Chambre : **Abdelkrim Al Khatib**
Gouvernement issu des élections : **Gouvernement Ahmed Bahnini**

1970

Les ambitions monopolistiques de Hassan II restent très contestées par une bonne partie des élites durant les premières années de son règne. La situation régionale instable (la guerre des Sables et les interventions étrangères) ainsi que la dégradation des conditions socioéconomiques de la population, notamment urbaine, n'arrangent pas les choses. Une série de "complots" visant à renverser le régime est "déjouée" et des émeutes éclatent occasionnellement dans les quatre coins du royaume. Les plus importantes d'entre elles sont sans doute celles de mars 1965 à Casablanca. Réprimées durement par les soins du général Oufkir, ces émeutes permettent au monarque de réaliser enfin son dessein: confisquer l'espace public. Il déclare ainsi l'état d'exception, qui revient à suspendre toutes les institutions constitutionnelles et à mettre tous les pouvoirs entre les mains du roi. Cinq années de dictature quasi militaire s'ensuivent. Malgré la répression et l'amélioration relative de la situation économique, le régime n'arrive pas à sortir de sa dérive absolutiste aggravée par un phénomène en pleine expansion: la corruption. La solution: rétablir la vie constitutionnelle. Hassan II met fin à l'état d'exception le 7 juillet 1970, se taille une nouvelle constitution sur mesure et appelle à la tenue de nouvelles élections législatives pilotées par l'omniprésent Oufkir. Les partis issus du mouvement national (UNFP et PI) refusent de participer à cette "mascarade" et appellent au boycott. En vain. Un parlement, dominé par les partisans du roi et sans véritables prérogatives, est "élu". Rien ne change donc! Excédés par ces manœuvres, des officiers de l'armée décident de passer à l'action. Deux tentatives de coup d'État sont avortées en 1971 et 1972.



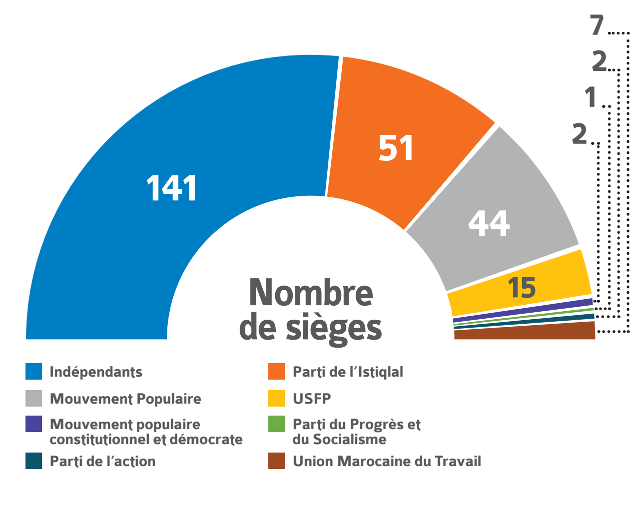
Date des élections: **21 août 1970**
Durée du mandat parlementaire: **Six ans**
Forme du Parlement: **Monocaméral**
Nombre de sièges à pourvoir: **240**
Nombre de candidats: **299 (aucune femme) pour les 90 sièges élus au suffrage direct**
Mode de scrutin: **90 sièges au scrutin direct uninominal à un tour; 90 sièges au scrutin indirect élus par les collèges des conseillers communaux; 60 sièges au scrutin indirect par les collèges des chambres professionnelles et les représentants des salariés.**
Nombre de partis représentés: **5 en plus des indépendants**
Nombre minimal de partis pour former une majorité: **1**
Répartition des sièges selon l'âge: **97 de 25 à 40 ans; 131 de 40 à 60 ans; 12 de plus de 60 ans**
Président de la Chambre: **Abdelhadi Boutaleb (1970-1971) Mehdi Benbouchta (1971-1972)**
Gouvernement issu des élections: **Gouvernement Mohamed Karim Lamrani I**

"La nouvelle Chambre des représentants, de par sa composition et la diversité de l'origine de ses membres, est un reflet exact des particularités économiques et sociales de chaque région"

Mohammed Oufkir, général et ministre de l'Intérieur, lors de la conférence de presse à l'issue des élections de 1970, cité par "Le Petit Marocain" du 30 août 1970.

1977

Après avoir échappé à deux tentatives de coup d'État, Hassan II essaie de refonder sa légitimité sans pour autant perdre une miette de pouvoir. Tout en continuant à s'appuyer sur un appareil répressif implacable, désormais dirigé par le général Dlimi, il s'efforce d'élargir sa base de soutiens grâce à la rente procurée par les phosphates et la distribution des terres agricoles récemment marocanisées. Il s'évertue également à créer une union sacrée autour de lui en instrumentalisant le conflit du Sahara, qui devient désormais la première cause nationale. Par ailleurs, il cherche à neutraliser une opposition épuisée par des années de marginalisation et de répression, en lui promettant le lancement d'un processus démocratique. Pour ce faire, ses leaders doivent participer au gouvernement qui sera chargé de préparer les futures élections "libres" et "transparentes". C'est chose faite en mars 1977. Cette ouverture contrôlée se révèle toutefois chimérique. Même si le parlement n'a que des prérogatives limitées, l'administration prend non seulement soin de faire élire massivement les partisans du Palais – les Indépendants –, mais également de diviser l'opposition. Alors que le PI est choyé (51 sièges), ce qui le pousse à rester au gouvernement, l'USFP est humilié (15 sièges), ce qui l'oblige à devenir le premier parti de l'opposition parlementaire pendant vingt longues années. De leur côté, les "Indépendants", véritable base parlementaire du régime, sont encouragés à fonder en 1978 le Rassemblement national des Indépendants (RNI), lointain descendant du FDIC et premier d'une longue lignée de partis administratifs au service du hassanisme.



"Mon programme ? C'est tout simplement le Hassanisme."

Abdelkader Benslimane, candidat indépendant à Rommani, cité par "Le Matin" du 26 mai 1977

Date des élections : **3 juin 1977**
Durée du mandat parlementaire : **Quatre ans**
Forme du Parlement : **Monocaméral**
Nombre de sièges à pourvoir : **264**
Nombre de candidats : **1022 (dont huit femmes)**
Mode de scrutin : **176 au scrutin direct uninominal à un tour; 48 sièges au scrutin indirect élus par les collèges des conseillers communaux; 40 sièges au scrutin indirect par les collèges des chambres professionnelles et les représentants des salariés.**
Nombre de partis représentés : **7, en plus des indépendants**
Nombre minimal de partis pour former une majorité : **1**
Répartition des sièges selon l'âge : **Données indisponibles**
Président de la Chambre : **Edday Ould Sidi Baba**
Gouvernement issu des élections : **Gouvernement Ahmed Osman II**

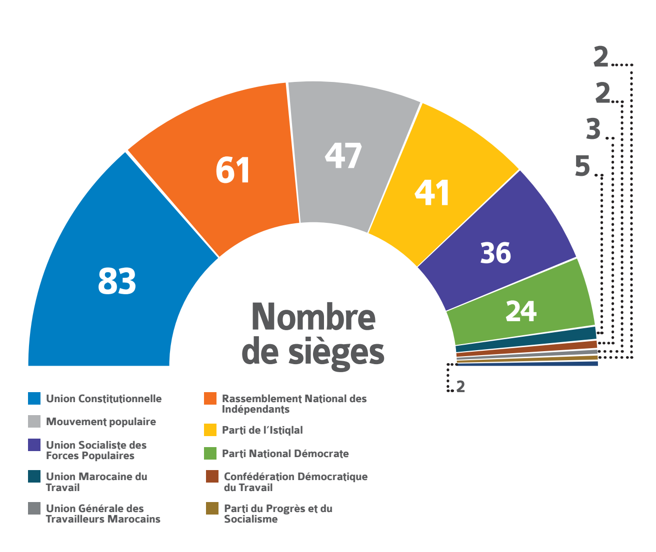
1984

Si Hassan II règne en maître absolu sur le Maroc, le pays connaît durant la fin des années 1970 et le début des années 1980 une crise socioéconomique profonde. La guerre au Sahara, la baisse du prix du phosphate, le deuxième choc pétrolier, la récession en Europe et plusieurs années de sécheresse obligent le régime à prendre des mesures douloureuses et très impopulaires (l'ajustement structurel). Résultat : le retour des émeutes, notamment celles de 1981 et 1984.
La répression fait plus de victimes qu'en 1965 grâce à "l'efficacité" des services de Dlimi puis de Basri. Cette répression féroce touche non seulement les "émeutiers", qualifiés par Hassan II de populace galeuse (al-awbâsh), mais également les militants et les cadres de l'opposition. Désormais, cette opposition de "gauche" est soit réduite au silence (l'UNEM et les extrêmes gauches), soit domptée (l'USFP), soit carrément cooptée (le PPS). Le champ partisan continue, lui, à s'affaiblir et à se fragmenter. Pas moins de cinq partis voient le jour durant cette période sous la bienveillance du Makhzen.
C'est dans ce contexte sinistre que se tiennent les élections législatives de 1984. Sans surpris, ce sont les partis de Sa Majesté qui se taillent la part du lion. Par ailleurs, l'Istiqlal, ayant rempli sa mission légitimatrice, est renvoyé sans ménagement dans l'opposition. L'immobilisme politique qui s'ensuit montre bien que la "démocratie hassanienne" a pris sa vitesse de croisière.

"Depuis sa fondation, le Parti de l'Istiqlal a toujours exprimé son attachement à la monarchie constitutionnelle"

Mhammed Boucetta, lors de la campagne électorale de 1984, cité par "Le Matin" du 5 septembre 1984.

Date des élections :
14 septembre 1984
Durée du mandat parlementaire :
Quatre ans
Forme du Parlement :
Monocaméral
Nombre de sièges à pourvoir : **306**
Nombre de candidats : **1333 (dont 15 femmes)**
Mode de scrutin : **204 sièges au scrutin direct uninominal à un tour ; 60 sièges au scrutin indirect élus par les collèges des conseillers communaux ; 42 sièges au scrutin indirect par les collèges des chambres professionnelles et les représentants des salariés**.
Nombre de partis représentés : **8**
Nombre minimal de partis pour former une majorité : **3**
Répartition des sièges selon l'âge : **25 de 25 à 34 ans ; 119 de 35 à 44 ans ; 95 de 45 à 54 ans ; 67 de plus de 54 ans**
Président de la Chambre :
Ahmed Osman
Gouvernement issu des élections :
Gouvernement Mohamed Karim Lamrani IV

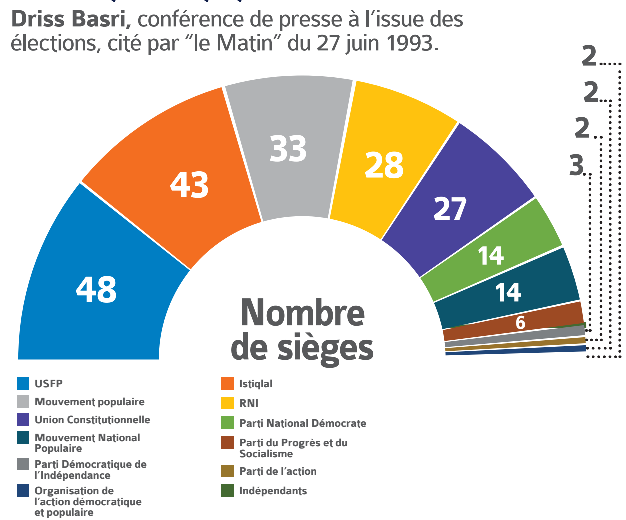


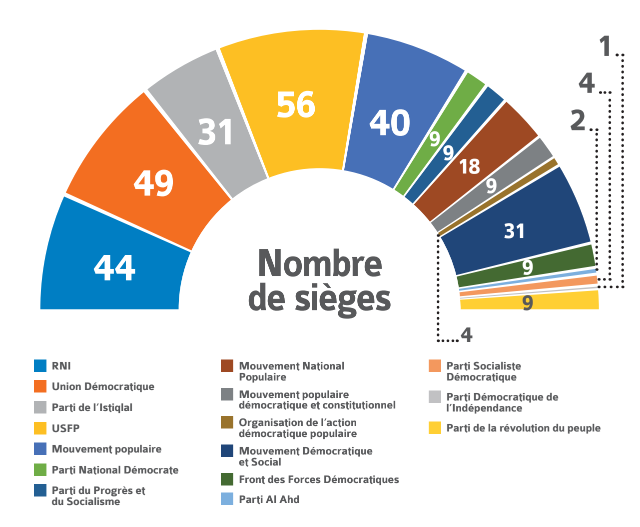
1993

La Perestroïka et la chute du mur de Berlin annoncent la fin de la Guerre froide et l'instauration d'un nouvel ordre mondial. Une vague de démocratisation s'ensuit. Hassan II ne peut plus compter sur ses alliés traditionnels pour gouverner de la même manière, surtout que l'économie ne décolle pas, l'image du régime est ternie à cause d'atteintes graves aux droits humains et le danger islamiste commence à se faire sentir. L'opposition historique, représentée par l'USFP et le PI, essaie de profiter de cette opportunité pour relancer le processus de transition démocratique gelé depuis plusieurs années, comme le montre bien ses programmes et ses mémorandums. Le monarque, passé maître dans l'art de la tergiversation, essaie de gagner du temps afin de préparer une ouverture maîtrisée. Il instrumentalise une nouvelle fois l'affaire du Sahara pour reporter les élections communales et législatives, prévues en 1989 et 1990, de trois ans. En même temps, il montre sa bonne volonté en libérant des prisonniers politiques, notamment les survivants de Tazmamart, en chargeant le CCDH de régler les problèmes des victimes, en lançant une réforme timide du code du statut personnel et en proposant une réforme constitutionnelle. Même si Hassan II ne tient pas compte des principales revendications de l'opposition, il tient à les coopter pour faire bonne figure, notamment sur la scène internationale. Il propose donc aux partis du Bloc démocratique (la Koutla) de participer au gouvernement. Des négociations s'engagent et paraissent aboutir. Mais le refus du monarque de renvoyer Driss Basri, symbole des années de plomb, pousse l'USFP et le PI à claquer la porte. Des élections, sans enjeux, sont organisées quand même en 1993... sous la houlette du ministère de l'Intérieur!

Date des élections : **25 juin 1993**
Durée du mandat parlementaire : **Six ans**
Forme du Parlement : **Monocaméral**
Nombre de sièges à pourvoir : **333**
Nombre de candidats : **2072 (dont 36 femmes)**
Mode de scrutin : **222 sièges au scrutin direct uninominal à un tour ; 69 sièges au scrutin indirect élus par les collèges des conseillers communaux ; 42 sièges au scrutin indirect par les collèges des chambres professionnelles et les représentants des salariés.**
Nombre de partis représentés : **11 en plus des indépendants**
Nombre minimal de partis pour former une majorité : **3**
Répartition des sièges selon l'âge : **13 de 25 à 34 ans ; 100 de 35 à 44 ans ; 220 de plus de 45 ans**
Président de la Chambre : **Mohamed Jalal Essaid**
Gouvernement issu des élections : **Gouvernement Mohamed Karim Lamrani VI**

"Les élections législatives ont eu lieu dans un climat de transparence, d'honnêteté, de sincérité et donc de démocratie incontestable"
Driss Basri, conférence de presse à l'issue des élections, cité par "le Matin" du 27 juin 1993.





1997

L'échec de la première tentative de cooptation des forces de l'opposition, dite historique, ne décourage nullement Hassan II. Pour faire face aux défis internes (la crise économique et les changements démographiques) et externes (la pression internationale), le monarque redouble d'efforts, alors que sa santé décline. Il veut en effet assurer à son fils et héritier une succession sans heurt. Cela passe impérativement, à ses yeux, par la neutralisation de l'USFP, le PI et leurs alliés. Il adopte donc une stratégie implacable : la décompression autoritaire, c'est-à-dire afficher la volonté de se conformer à l'État de droit (organisation d'élections, respect de la liberté d'expression, etc.) tout en gardant la main sur tous les leviers du pouvoir, pour pallier les inconvénients de la rigidité du régime et accroître sa respectabilité sur la scène internationale. Par exemple, le monarque accepte que l'ensemble des membres de la Chambre des représentants soit élu au suffrage universel. Mais il garde le double des clés en créant la Chambre des conseillers qui dispose d'un pouvoir de blocage alors que ses membres sont élus au suffrage indirect. Quoi qu'il en soit, les leaders de l'opposition mordent à l'hameçon. Pour goûter enfin aux délices du pouvoir, aussi minimes soient-ils, ils acceptent non seulement de participer à un gouvernement dont la figure la plus importante sera l'inamovible Driss Basri, mais reconnaissent également la suprématie d'une monarchie autocratique de droit divin, comme l'expriment haut et fort les articles 19 et 23 de la Constitution de 1996. Les élections dites de l'alternance consensuelle de 1997 aboutissent à la cooptation définitive de l'opposition historique, notamment après la nomination d'un gouvernement "dirigé" par l'USFP le 14 mars 1998. Une page de l'histoire se tourne!

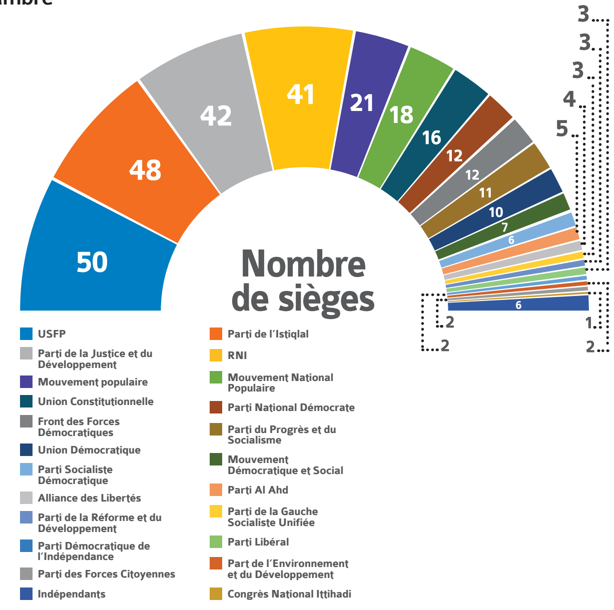
"Je vois à l'horizon une monarchie constitutionnelle démocratique"

Abderrahmane Youssoufi, cité par "Libération" du 11 novembre 1997.

"Victoire de la démocratie hassanienne : SM le Roi a veillé personnellement à ce que le processus électoral se déroule dans le respect des règles de la morale"

Driss Basri, cité par "Le Matin" du 16 novembre 1997.

Date des élections : **14 novembre 1997**
Durée du mandat parlementaire : **Cinq ans**
Forme du Parlement : **Bicaméral**
Nombre de sièges à pourvoir : **325**
Nombre de candidats : **3288 (dont 72 femmes)**
Mode de scrutin : **suffrage universel direct au scrutin uninominal à la majorité relative à un tour.**
Nombre de partis représentés : **15**
Nombre minimal de partis pour former une majorité : **4**
Répartition des sièges selon l'âge : **143 de 24 à 44 ans ; 182 de plus de 45 ans**
Président de la Chambre : **Abdelwahed Radi**
Gouvernement issu des élections : **Gouvernement Abderrahmane Youssoufi**



2002

Malgré une volonté de rupture symbolique avec un passé récent très encombrant, l'arrivée au pouvoir de Mohammed VI en 1999 ne remet nullement en cause les larges prérogatives dont dispose la monarchie dans tous les domaines. Et le nouveau souverain compte bien préserver cet héritage paternel. Mais avec un nouveau style. Les espoirs d'une véritable transition démocratique cèdent la place très rapidement à la désillusion. Dès la fin de l'année 2000, la (re)prise en main commence avec l'arrestation de plusieurs militants islamistes et gauchistes et la suspension de plusieurs journaux. Les choses se précisent l'année suivante avec la nomination d'un ministre de l'Intérieur et de super-walis qui reflète bien la tentation technocratique du régime. Après avoir consolidé sa position, notamment en nommant des personnes de confiance à des postes clés, le monarque décide de donner à voir sa suprématie en mettant fin à la pseudo-dualité à la tête de l'État. Le contexte est plus que favorable. Le champ partisan, miné par les luttes et les dissensions de tout genre, est à bout de souffle. Les formations politiques qui participent à la gestion de la chose publique, particulièrement l'USFP, se décrédibilisent peu à peu. Fort du soutien des puissances étrangères, notamment des États-Unis, de la bureaucratie et de l'appareil sécuritaire, Mohammed VI franchit le Rubicon après les élections législatives de 2002. Même si l'USFP arrive à la première place, le monarque profite de la fragmentation inédite de la Chambre des représentants pour nommer à la tête du gouvernement un technocrate. Autrement dit, le gouvernement de l'alternance a rempli sa principale mission : légitimer et faciliter la transition à la tête de l'État !

Date des élections : **27 septembre 2002**
Durée du mandat parlementaire : **Cinq ans**
Forme du Parlement : **Bicaméral**
Nombre de sièges à pourvoir : **325**
Nombre de candidats : **6593 (dont 266 femmes)**
Mode de scrutin : **295 membres sont élus au niveau des circonscriptions électorales; 30 membres sont élus à l'échelle nationale. Le scrutin a lieu à la représentation proportionnelle suivant la règle du plus fort reste.**
Nombre de partis représentés : **22**
Nombre minimal de partis pour former une majorité : **4**
Répartition des sièges selon l'âge : **(Donnée indisponible)**
Président de la Chambre : **Abdelwahed Radi**
Gouvernement issu des élections : **Gouvernement Driss Jettou**

"Personnellement, j'ai confiance dans le Roi ; je n'ai pas confiance dans les partis politiques, le mien compris, pour gérer des ministères aussi stratégiques"

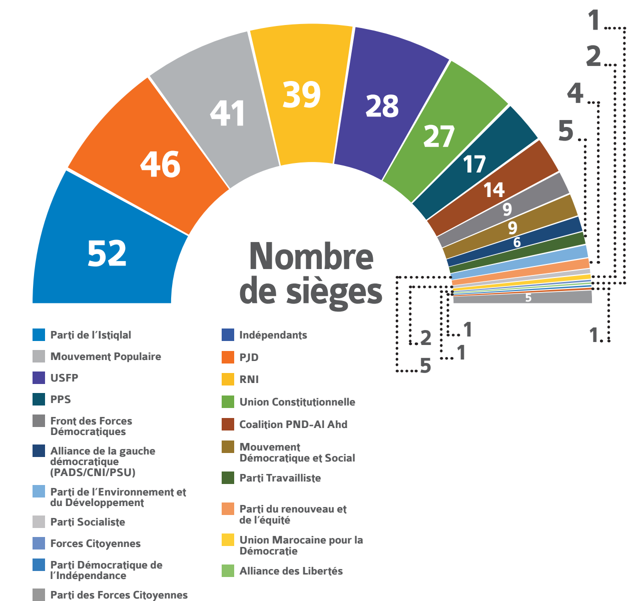
Mahjoubi Aherdane, cité par "La Vie Économique", du 21 septembre 2002.

2007

À partir de 2002, un autoritarisme développementiste se met en place au Maroc. Le monarque fait de la politique des grands chantiers le principal levier de croissance. Cette stratégie keynésienne à l'ancienne a toutefois des conséquences positives à court terme sur une partie de la population. Cela permet au pouvoir d'élargir sa base de soutiens et de refaçonner son image au détriment du champ partisan qui ne cesse de s'affaiblir – à l'exception notoire des islamistes. La population, fortement dépolitisée pour des raisons politiques, économiques, sociales et culturelles, se méfie de la majorité des tendances politiques. Cela se traduit par un désintérêt flagrant de la chose publique, comme le montre bien, entre autres, le taux d'abstention record (63%) enregistré lors des élections législatives de 2007. La monarchie reste au centre et au-dessus du champ social marocain. Seuls les islamistes peuvent à terme menacer cette hégémonie !

"Mon programme est celui de Sa Majesté."

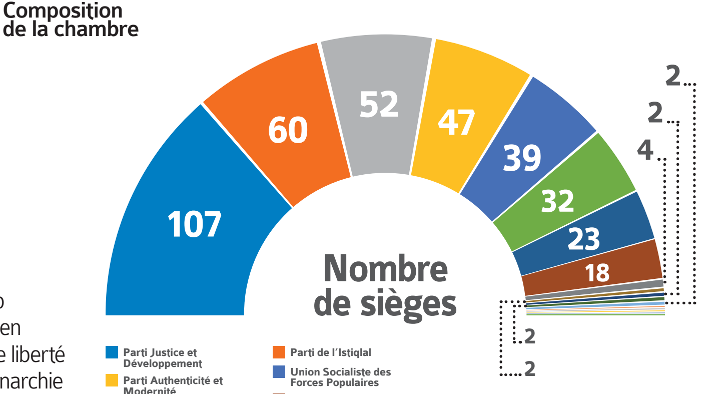
Abbas El Fassi, octobre 2007, après la formation de son gouvernement.



Date des élections : **7 septembre 2007**
Durée du mandat parlementaire : **Cinq ans**
Forme du Parlement : **Bicaméral**
Nombre de sièges à pourvoir : **325**
Nombre de candidats : **6691 (dont 269 femmes)**
Mode de scrutin : **295 membres sont élus au niveau des circonscriptions électorales ; 30 membres sont élus à l'échelle nationale. Le scrutin a lieu à la représentation proportionnelle suivant la règle du plus fort reste.**
Nombre de partis représentés : **23**
Nombre minimal de partis pour former une majorité : **4**
Répartition des sièges selon l'âge : **2 de 21 à 30 ans ; 28 de 31 à 40 ans ; 100 de 41 à 50 ans ; 134 de 51 à 60 ans ; 49 de 61 à 70 ans ; 12 de plus de 70 ans**
Président de la Chambre : **Abdelwahed Radi**
Gouvernement issu des élections : **Gouvernement Abbas El Fassi**

2011

Pour monopoliser définitivement le champ politique marocain tout en ménageant des “îlots de liberté et de dissidence”, la monarchie encourage, à partir de 2007, la création d’un super-parti, à l’image du FDIC et de ses descendants directs et indirects. Cette nouvelle formation aura deux principales missions : barrer le chemin aux islamistes et (re)dynamiser le champ partisan pour mieux le dominer. Malgré la multiplication des dénonciations, tout laisse croire que ce projet allait aboutir, car l’équilibre des pouvoirs était incontestablement en faveur de la monarchie et ses alliés. Cet équilibre va néanmoins être perturbé par des événements exceptionnels : les soulèvements populaires de 2011 dans plusieurs pays de la région. L’onde de choc atteint le royaume. Un mouvement de contestation hétérogène voit le jour le 20 février. L’absence de revendications claires et transsectorielles, la faiblesse de la mobilisation et la compromission de la plupart des organisations syndicales et partisanes ont permis à la monarchie de reprendre l’initiative très rapidement en usant une nouvelle fois de la stratégie de décompression autoritaire. Sans faire la moindre concession, Mohammed VI annonce, dès le 9 mars, un plan de réformes qui prévoit la refondation de la Constitution et l’organisation d’élections anticipées. La crise est désamorcée non seulement grâce aux manœuvres du Palais et de ses partisans, mais également à la dégradation de la situation dans la plupart des pays qui ont connu un soulèvement. Quoi qu’il en soit, une Constitution au contenu contradictoire est approuvée le 1er juillet. Une seule chose est sûre, le souverain conserve ses larges prérogatives et son statut supra et extra-constitutionnel. Cerise sur le gâteau, les élections législatives du 25 novembre permettent au pouvoir de neutraliser l’islamisme parlementaire en nommant son leader à la tête d’une coalition gouvernementale sans aucune homogénéité.



Date des élections : 25 novembre **2011**
Durée du mandat parlementaire : **Cinq ans**
Forme du Parlement : **Bicaméral**
Nombre de sièges à pourvoir : **395**
Nombre de candidats : **7102 (dont 1624 femmes)**
Mode de scrutin : **305 membres sont élus au niveau des circonscriptions électorales locales ; 90 membres sont élus au titre d’une circonscription électorale nationale. Le scrutin a lieu à la représentation proportionnelle suivant la règle du plus fort reste.**
Nombre de partis représentés : **18**
Nombre minimal de partis pour former une majorité : **3**
Répartition des sièges selon l’âge : **(Donnée indisponible)**
Président de la Chambre : **Karim Ghellab**
Gouvernement issu des élections : **Gouvernement Abdelilah Benkirane**

“Ce discours historique a fait triompher les principes et les valeurs universels de la démocratie, des droits de l’homme, de la bonne gouvernance et du développement durable, ainsi que les fondements de la Nation et les composantes de l’identité nationale, de même qu’il a tracé une feuille de route claire pour que le modèle créatif marocain puisse prospecter de nouveaux horizons dans l’édification de l’État démocratique moderne, en plaçant le citoyen au cœur de cette dynamique”

Extrait du communiqué du Bureau politique du PAM, à l’issue du discours royal du 9 mars 2011, cité par la MAP, le 10 mars 2011.

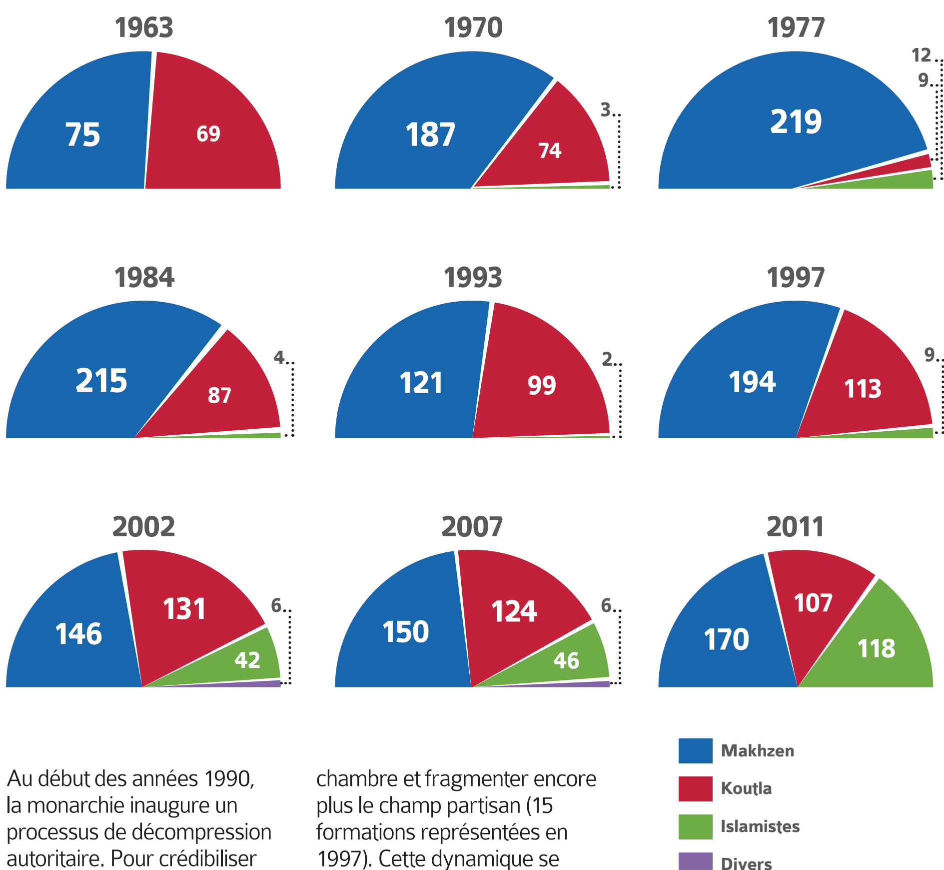
Les batailles électorales

Diviser pour mieux régner est l'une des principales stratégies adoptées par la monarchie pour dominer l'espace social marocain. De peur de voir l'Istiqlal s'ériger en parti unique et monopoliser à terme le pouvoir, comme cela a été le cas dans plusieurs pays du Tiers-Monde, Mohammed V souhaite l'affaiblir durablement dès 1956.
Pour ce faire, il s'efforce de fragmenter le champ partisan en protégeant les formations rivales du PI (le PDI), en créant un parti de notables (le MP), en encourageant les divisions en son sein (l'UNFP) et en imposant le multipartisme en 1958. Cette tactique, qui fait partie d'un dispositif plus large, a permis à la monarchie de mettre la main sur l'État. Hassan II constitutionnalise cette pratique en instaurant, à partir de 1962, un régime que nous avons qualifié plus haut d'autoritarisme électoral. Tout en créant une série d'instances "représentatives", la monarchie met tout en œuvre pour continuer à les soumettre à sa volonté souveraine. Outre la maîtrise du temps politique, des outils juridiques et de l'appareil administratif, le Palais préside à la création de plusieurs partis (MP, FDIC, RNI, UC, etc.) pour ne rien laisser au hasard. Ces cartels électoraux, très divisés eux-mêmes, dominent, par le fait du prince, la Chambre des représentants pendant les trente premières années de son existence (71% des sièges en moyenne).

Septembre 1991, Hassan II se réunit avec les dirigeants des partis politiques marocains à bord du Marrakech, à destination de la Libye pour l'inauguration d'un fleuve artificiel.



Crédit photo : Mohamed Maradji



Au début des années 1990, la monarchie inaugure un processus de décompression autoritaire. Pour crédibiliser sa démarche, l'écart se resserre entre les partis du Palais (57,5%) et ceux issus du mouvement national (39%). Mais Hassan II prend une double précaution afin de prévenir tout effet pervers. Il crée la Chambre des conseillers et autorise les islamistes à participer aux élections. L'objectif est clair : neutraliser la première chambre et fragmenter encore plus le champ partisan (15 formations représentées en 1997). Cette dynamique se poursuit depuis l'arrivée sur le trône de Mohammed VI (23 formations représentées en 2011) même si la distinction est devenue inopérante entre les partis administratifs, dont le plus important est actuellement le PAM, et les partis issus du mouvement national, à cause de la cooptation de ces derniers. La montée en puissance des islamistes durant les trois dernières législatures ne remet nullement en cause l'équilibre des forces, largement en faveur de la monarchie. Au contraire, cela montre bien la capacité du régime à s'adapter sans véritablement changer.

Les femmes à la Chambre des représentants

Date	Candidat(e)s			Élu(e)s		
	Nombre total	Nombre de Femmes	%	Nombre total	Nombre de Femmes	%
1963	690	16	2%	144	0	0%
1970	299	0	0%	240	0	0%
1977	906	8	1%	264	0	0%
1984	1333	15	1%	306	0	0%
1993	2072	36	2%	222	2	1%
1997	3288	72	2%	325	2	1%
2002	6593	266	4%	325	35	11%
2007	6691	269	4%	325	34	10%
2011	7102	1624	23%	395	67	17%

En 2002, l'introduction d'un quota de 30 femmes, à travers une liste nationale, a permis d'augmenter significativement la représentation féminine de la Chambre des représentants. Ce quota a été porté à 60 femmes en 2011, soit 17% de la Chambre.

Le principe d'égalité des sexes est inscrit à l'article 19 de la Constitution de 2011, qui prévoit également que l'État œuvre à la réalisation de la parité entre les hommes et les femmes. D'après la Convention pour l'élimination de toutes les formes de discriminations à l'égard des femmes (CEDEF, ratifiée par le Maroc en 1993), l'usage de "mesures temporaires spéciales", tels que les quotas, vise à accélérer l'instauration d'une égalité de fait entre les hommes et les femmes. Ces mesures ne doivent cependant pas avoir pour conséquence le maintien de normes inégales ou distinctes.

Cependant, après trois élections législatives, le quota ne semble pas avoir permis d'améliorer la représentation féminine au-delà de son propre seuil, ni de pérenniser la participation active de femmes parlementaires aux travaux de la Chambre, pour deux raisons :

Une candidate ne peut être élue qu'une seule fois sur la liste nationale. Aux prochaines élections, elle devra obtenir l'investiture de son parti dans une circonscription.

Les partis investissent très peu de femmes dans les circonscriptions supposées gagnables. Il en résulte un renouvellement permanent des femmes parlementaires, doublé d'un nouveau plafond de verre à la représentation féminine au sein de la Chambre : le seuil du quota.

"Elle peut même être Premier ministre. Pourquoi ne pas croire que nous sommes des islamistes modernistes ?"

Abdelilah Benkirane, peu après sa première élection en tant que représentant du MPDC, cité par "La vie économique", 21 novembre 1997.

Profils des députés

Même si la Chambre des représentants ne joue qu'un rôle marginal dans la définition des politiques nationales depuis sa création, le pouvoir monarchique tient à la contrôler de différentes manières, notamment en maîtrisant les filières de recrutement. Pour contrer les partis issus du mouvement national, très présents dans le milieu urbain, et asseoir son pouvoir, Hassan II s'appuie en grande partie sur les notables ruraux. En s'emparant de 47,5% des sièges de la Chambre de 1963, les "fellahs" s'érigent en défenseurs du trône. Après les deux tentatives de coup d'État, le monarque cherche à stabiliser son régime et élargir sa base de soutiens durant les années 1970 et le début des années 1980. La création des partis administratifs (RNI et UC) a non seulement pour objectif d'encadrer la mobilisation rurale, mais également de concurrencer les partis issus du mouvement national dans le milieu urbain. Grâce à la marocanisation et aux crédits, la monarchie réussit à coopter une partie non négligeable de la classe moyenne naissante, comme le montre bien le nombre de sièges croissant octroyés aux "représentants" des professions libérales (29,20% et 20,20%), aux enseignants (14,70% et 15%) et aux fonctionnaires (14,30% et 17,30%) lors des élections de 1977 et 1984. À partir des années 1990, la monarchie abandonne le "fellah" et privilégie les élites urbaines pour tenir compte des bouleversements sociodémographiques qu'a connus le Maroc. Elle jette progressivement son dévolu sur une nouvelle catégorie dont l'ascension dépend quasi exclusivement de la politique néolibérale adoptée par le régime : les hommes d'affaires. Les choses s'accélèrent de manière vertigineuse après l'arrivée au pouvoir de Mohammed VI qui souhaite "technocratiser" et "managérialiser" le politique. Pour garder des "parts de marché", la plupart des partis s'alignent de différentes manières sur la stratégie royale, y compris le PI, l'USFP et le PJD. Les sièges réservés aux hommes d'affaires passent ainsi de 14,76% en 2002 à 25% en 2007. Cela fait d'eux, avec une partie des enseignants, les nouveaux défenseurs du trône !

"Tu Me trouveras toujours, cher et fidèle peuple, en première ligne, à la tête de ceux qui sont déterminés à contrecarrer tout discours mettant en doute l'intérêt d'avoir des élections et l'utilité même des partis politiques, et à déjouer toutes les pratiques tendancieuses visant à porter atteinte à leur crédibilité. La maturité politique à laquelle nous sommes parvenus implique pour nous le devoir de proscrire les conceptions erronées, nihilistes et mystificatrices, attentatoires au respect dû au verdict démocratique des urnes."

Mohammed VI,
discours du Trône,
le 30 juillet 2007.

	1963	1977	1984	1993	1997	2002	2007
Enseignants		14,70	15,00	21,20	19,40	25,53	15
Fonctionnaires	22	14,30	17,30	12,31	9,20	6,76	7
Agriculteurs	47.5%	19,30	19,20	15,02	10,70	8,00	9
Commerçants	15.6	9,00	12,40	16,52	24,90	10,76	7
Industriels		4,10	5,20	-	-	-	1
Professions libérales	8.5	29,20	20,20	14,41	14,40	15,38	12
Salariés du privé		-	-	8,41	6,40	-	
Artisans		2,60	2,20	1,80	0,60	-	
Hommes d'affaires		-	-	-	-	14,76	25
Directeurs de société		-	-	-	-	7,07	10
Cadres d'entreprise		-	-	-	-	5,23	
Journalistes		-	-	-	-	2,15	1
Employés des partis et syndicats	4.3						
Employés		-	-	-	-	1,53	1
Retraités	2.1	-	-	-	-	1,53	3
Étudiants		-	-	-	-	0,30	
Sans professions		-	-	-	-	0,30	
Autres		6,00	8,00	10,51	14,40	0,60	6
Non communiqué							3

Le comportement de l'électeur

Qui vote, qui reste chez lui ? Pour répondre a cette question, nous avons mené une étude statistique des données de l'Afrobaromètre 2015, qui a sondé plus de 1200 Marocains sur près de 200 caractéristiques. L'utilisation d'algorithmes de Machine Learning nous a permis d'identifier de manière automatisée :

1. Les caractéristiques qui expliquent le plus la décision d'aller voter ou de rester chez soi,
2. Les caractéristiques qui expliquent le plus le fait de se voir proposer, en échange de son vote, de la nourriture, de l'argent, ou un "cadeau" en nature.
3. Une série de portraits-robots des votants et abstentionnistes, ainsi que leur chance de se voir proposer un cadeau.

Nous dressons ces portraits-robots à travers deux lunettes différentes :

1. Les conditions socio-économiques des sondés (âge, milieu de résidence, éducation, etc.)
2. Les opinions des sondés (confiance portée aux institutions, aux élus, perception de la performance du gouvernement, nationalisme, religiosité, etc.).

Comme tous sondages et enquêtes, cet exercice a cependant des limites. Listons-en les principales :

- Le biais de désirabilité sociale encourage les sondés à adopter les réponses qu'ils estiment attendues par l'interlocuteur. Ce comportement n'est pas nécessairement conscient, mais il peut l'être lorsque l'opinion exprimée va à l'encontre de celle généralement admise.
- Les données manquantes : "refuse de répondre", "ne sait pas" ou encore "je n'en sais pas assez pour répondre". Sur certains sujets, les sondés préfèrent garder le silence, ce qui diminue d'autant la quantité de données exploitables.

Une présentation de la base de données et de la méthodologie est en postface.



Top 6 des facteurs socio-économiques prédictifs du vote, par importance

1
La participation politique

2
Se reconnaître dans un parti

3
La difficulté à accéder aux services publics

4
La ruralité

5
L'emploi

6
L'âge

1.
Par participation politique, nous entendons avoir assisté à un meeting politique lors des dernières élections, avoir essayé de convaincre quelqu'un de voter pour un candidat ou un parti, ou avoir travaillé pour un candidat ou un parti. Logiquement, ceux qui sont les plus impliqués auprès des partis sont les plus susceptibles de voter. Mais seule une minorité s'engage : 13% des sondés ont assisté à un meeting, 6% ont travaillé pour une campagne.

2.
Ceux qui se sentent proches d'un parti politique vont voter. Mais l'engagement est en berne : 70% des sondés déclarent ne se sentir proches d'aucun parti politique.

3.
Les Marocains ayant davantage de difficultés à accéder aux services publics votent moins. Dans l'échantillon, beaucoup estiment avoir des difficultés à accéder à certains services. En particulier, 75% des sondés estiment qu'il est difficile d'obtenir un traitement à l'hôpital.

4.
La moyenne de l'échantillon étant celle de la population marocaine (45%), l'étude confirme un fait déjà bien connu : les ruraux votent davantage.

5.
Les chômeurs et inactifs votent moins. Hélas, le chômage est élevé dans l'échantillon. Seuls 26% des sondés disposaient d'un emploi.

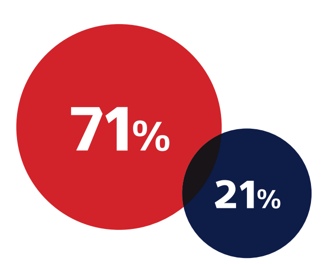
6.
Les seniors votent plus. On le verra plus loin, le groupe d'électeurs le plus mobilisés lors des élections a une moyenne d'âge de 62 ans. Inversement, ceux qui votent le moins sont le groupe des plus jeunes, dont la moyenne d'âge est de 23 ans.

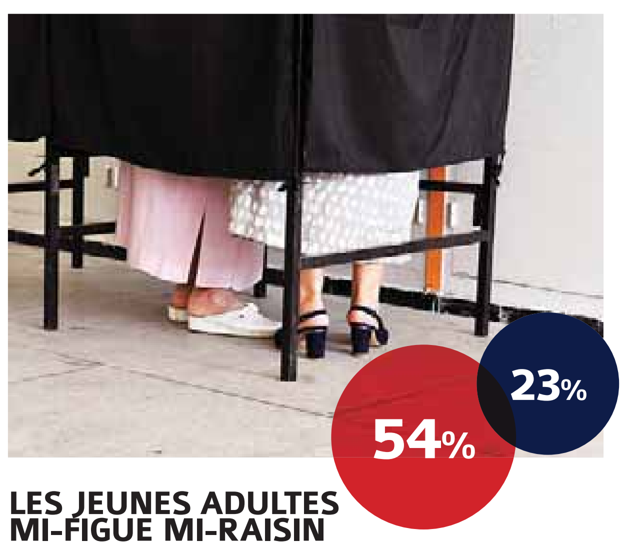
Principales caractéristiques de l'électorat

Nous avons distingué quatre profils socio-économiques types du votant et de l'abstentionniste, au sein de l'échantillon. La corruption est aveugle aux conditions socio-économiques : ces profils sont tous aussi susceptibles de se voir proposer un cadeau lors des élections.

LES SENIORS MOBILISÉS

Ils représentent 11% de la population. À 62 ans en moyenne, ils votent beaucoup. Ils ont près de 71% de chances de se déplacer aux urnes, ce qui est à plus de 20 points au-dessus de la moyenne de l'échantillon. Généralement inactifs, ils habitent légèrement plus à la campagne. Les électeurs plus âgés sont aussi plus isolés. Bien moins impliqués au sein de la société civile que la moyenne, ils entretiennent moins de contacts avec des responsables locaux, partisans ou officiels. Ils utilisent également moins les médias d'information (télévision, radio, journaux et Internet).

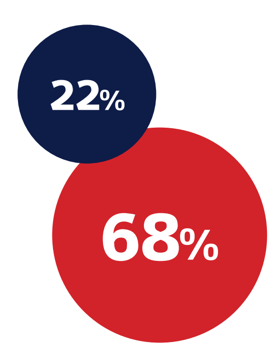




LES JEUNES ADULTES MI-FIGUE MI-RAISIN

Ils ont 33 ans et représentent 27.5% de la population. Même s'ils sont plus actifs que la moyenne, ils ont leur part de chômage et de sous-emploi (temps partiel non désiré). L'accès aux services publics ne leur est pas spécialement facile, et ils décrivent leurs conditions de vie dans la moyenne de la population interrogée : ni bonnes ni mauvaises. Ils sont tout aussi présents dans le monde rural qu'urbain. Les jeunes actifs ont tendance à être plus souvent membres d'organisations de la société civile que l'ensemble de la population sondée, et entretiennent légèrement plus souvent des contacts avec des responsables locaux, partisans ou officiels. Ils font également un usage plus intensif des médias que la moyenne de la population sondée.

Probabilités de voter
Probabilités de se faire acheter son vote



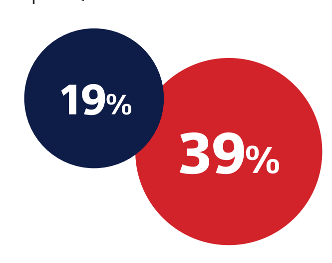
LES GENS MÛRS QUI S'Y INTÉRESSENT

La catégorie des "gens mûrs" regroupe les 26% de la population qui a en moyenne 45 ans. Ce groupe se caractérise comme celui qui a comparativement le mieux accès à l'emploi, quoique le chômage et le temps partiel subi soient également très présents. Ces quadras sont un peu plus insatisfaits de leurs conditions de vie que la moyenne des sondés, alors que leur accès aux services publics est comparativement meilleur (à peine). En gardant à l'esprit que ces variables sont en valeur absolue très peu fréquentes, c'est cependant parmi ce groupe de gens mûrs que l'on retrouve le plus de personnes ayant participé à des rencontres politiques, partisanes, ou se reconnaissant dans l'orientation d'un parti.



LES PLUS JEUNES DÉSENGAGÉS

D'une moyenne d'âge de 23 ans, le dernier groupe représente 35% de la population, et c'est le groupe d'âge le plus nombreux. Ils sont, après les seniors, les moins actifs en termes d'emploi : le plus souvent au chômage ou en emploi à temps partiel. Leur accès aux services publics est comparativement plus difficile que les autres groupes. Quant à leurs conditions de vie, ils les jugent en général comme la majorité de leurs compatriotes : ni bonnes ni mauvaises. Leur appartenance aux organisations de la société civile et leur usage des médias sont significativement plus importants que pour les autres groupes. Ils sont également plus urbains, à 65% en moyenne. Ce groupe est celui qui a le moins de contact avec des responsables locaux, partisans ou officiels. Si leur capacité à s'identifier à un parti politique est dans la moyenne (autour de 22%), ils sont les plus rares au sein des rassemblements et des meetings politiques. Ce groupe, numériquement le plus nombreux, est également celui qui vote le moins.



Top 3 des opinions prédictives du vote

1

Les élus sont à l'écoute

Les électeurs qui pensent que les élus sont à l'écoute sont plus enclins à voter. Cette opinion est la plus prédictive du comportement de vote, mais elle est aussi assez rare : 78% des sondés estiment que les membres du Parlement ne sont jamais à l'écoute, et 74% pensent de même des conseillers communaux. Les électeurs se recrutent majoritairement parmi ceux qui restent.

2

La confiance dans les institutions publiques

Ceux qui font confiance aux institutions vont voter. Les institutions incluses dans la question sont: la présidence du gouvernement, le Parlement, l'administration fiscale, le conseil communal, la police, l'armée et les cours de justice. Les sondés font relativement peu confiance aux institutions.

3

Le nationalisme

Le sondage mesure le sentiment national comparativement à la religiosité : si vous deviez choisir entre être "Marocain" et être "Musulman", laquelle de ces phrases exprime le mieux votre sentiment ? 68% des sondés indiquent se sentir également l'un et l'autre. Cependant, ceux qui penchent pour l'appartenance nationale sont davantage susceptibles de voter.

Top 3 des opinions prédictives de la corruption

1

Ne pas avoir confiance dans les institutions publiques

Les électeurs qui font le moins confiance en les institutions sont les plus susceptibles de se voir proposer un achat de voix.

2

Croire en l'inefficacité du gouvernement

C'est la perception de la performance du gouvernement dans de nombreux domaines, telles que la création d'emploi, la lutte contre la pauvreté, etc. Il en ressort que les sondés estimant le plus souvent que le gouvernement est inefficace sont davantage approchés pour l'achat de voix. Ils considèrent généralement les performances du gouvernement comme assez mauvaises.

3

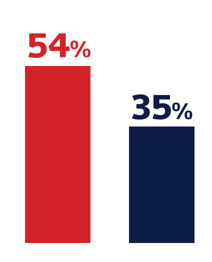
Craindre la violence

Sans être majoritaire, cette opinion est relativement répandue. 68% des sondés déclarent ne jamais avoir eu peur d'être victimes de violences ou d'intimidations politiques en temps de campagne électorale. C'est cependant le cas pour 16% des sondés (un peu) et 9% (assez souvent). Les électeurs craintifs ont plus de chances de se voir acheter leur voix.

Probabilités de voter

Probabilités de se faire acheter son vote

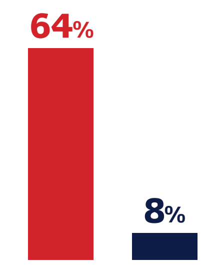
Les groupes types d'électeurs par opinions



LES NATIONALISTES DÉÇUS

Ils sont 21% de la population.

Les nationalistes déçus se sentent un peu plus marocains que musulmans. Ils accordent moins de confiance aux institutions publiques et aux performances du gouvernement que la moyenne de la population.



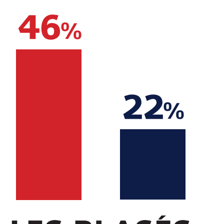
LES OPTIMISTES (UN PEU) CONFIANTS

Les optimistes sont 38% de la population.

Ils sont un peu plus confiants que la moyenne, mais cette moyenne est basse. La formulation la plus juste serait qu'ils ne sont pas totalement blasés. De ce fait, c'est chez eux que l'on retrouve encore une légère appréciation positive de l'action gouvernementale.

En termes de nationalisme, rien ne les distingue de la moyenne : ils se sentent autant marocains que musulmans.

Un fait marquant : c'est dans le groupe des (relativement) optimistes que l'on rencontre le moins de chance de se faire acheter sa voix.



LES BLASÉS

Les blasés sont 41% de la population.

Si en termes de nationalisme ils sont dans la moyenne, c'est en termes de confiance que l'écart se creuse : c'est le groupe qui accorde le moins sa confiance aux institutions publiques. C'est également le groupe qui juge le plus durement les performances du gouvernement.

À PROPOS DE L'AFROBAROMÈTRE

L'Afrobaromètre est une série d'enquêtes sur la gouvernance et la démocratie en Afrique, réalisées depuis 1999 en coordination entre des universités et des centres de recherches aux États-Unis et en Afrique. L'équipe de l'Afrobaromètre a réalisé à ce jour 5 séries d'enquêtes dans plus de 35 pays, et offre sa base de données en libre accès sur Internet. En 2014, l'initiative a ainsi reçu le prix de la meilleure base de données, délivré par l'Association américaine de Sciences politiques.
Dans chaque pays, il s'agit de bâtir des échantillons représentatifs de la population, et de leur administrer un questionnaire d'une centaine de questions de différents ordres, conditions socio-économiques, d'intégration à la société, d'opinion, etc.

Le Maroc a fait partie de la cinquième série d'enquêtes de l'Afrobaromètre, menées en 2013, en collaboration avec l'Université Hassan II. Afin de bâtir son échantillon représentatif de la population marocaine, l'équipe de l'Afrobaromètre s'est appuyée sur les données du recensement général de la population, réalisé par le HCP en 2004. Il en a résulté un échantillon représentatif de 1200 personnes de plus de 18 ans, reprenant les grandes répartitions de la population marocaine, entre urbains et ruraux, par région, par sexe et par niveau d'éducation. Cette enquête d'envergure permet d'apporter un éclairage inédit sur les opinions et les représentations des Marocaines et des Marocains sur leurs conditions de vie, ainsi que sur leur Etat et ses institutions.

NOTRE MÉTHODE

Pour répondre à ces questions, nous avons mené une analyse visant à assigner les répondants à une série de groupes ("clusters") les plus à même d'expliquer le vote et l'achat de voix selon deux types de variables : des variables socio-économiques et des variables d'opinions. Pour ce faire, nous avons classifié toutes les variables du questionnaire en deux groupes : les caractéristiques socio-économiques d'un individu et ses opinions.

Pour chaque groupe de variables, nous avons isolé les variables les plus importantes, c'est-à-dire statistiquement prédictives pour les deux questions posées, en utilisant la méthode du "LASSO" ("Least Absolute Shrinkage and Selection Operator"). Puis nous avons dégagé au sein de la population les meilleurs clusters parmi ces variables, via la méthode du partitionnement en K-moyennes ("K-means").

Plus d'information sur :
www.afrobarometer.org/fr

NOS PARTENAIRES



European Endowment for Democracy (EED) est une institution indépendante qui alloue des subventions pour soutenir les acteurs du changement démocratique au sein et pour le voisinage européen. EED est une initiative conjointe des Etats membres et des institutions de l'UE, qui s'appuie sur les expériences de transition européennes et s'inspire du Printemps arabe.

Pour en savoir plus :
www.democracyendowment.eu/fr/about-eed/



Le Centre Jacques Berque fait partie d'un réseau d'instituts de recherche français à l'étranger. Des chercheurs du CNRS viennent y mener leurs travaux en sciences sociales, en coopération avec des chercheurs et des institutions marocaines. Le centre a aussi une vocation de formation à la recherche. Il organise des séminaires réguliers comme des manifestations scientifiques ponctuelles, et il publie des ouvrages.

Plus d'informations sur www.cjb.ma

La promotion de la culture démocratique passe nécessairement par une meilleure connaissance des enjeux politiques. Et le premier pas vers cela est de rendre l'information accessible, notamment celles qui concernent les élections législatives – outil de mesure par excellence de tout processus de transition démocratique. C'est ce que s'efforce de faire ce livre en présentant pour la première fois au public, de façon claire et synthétique, un maximum de données sur la Chambre des représentants au Maroc de 1963 à 2011.

Pour collecter ces données, l'équipe de Tafra a dû surmonter un grand nombre de difficultés, notamment l'accès à des sources fiables et de première main. Il fallait donc mobiliser les ressources de l'historien, du géographe et du politologue pour parvenir à rassembler et mettre en perspective des informations sans lesquelles aucune culture démocratique n'est envisageable, ni aucune professionnalisation de ses acteurs, possible.

Historien et politologue, **Nabil Mouline** est chercheur au CNRS (Centre Jacques Berque). Il est notamment l'auteur de Le Califat imaginaire de Ahmad al-Mansur: pouvoir et et diplomatie au Maroc au XVIe siècle (PUF, 2009), Les clercs de l'islam: autorité religieuse et pouvoir politique en Arabie Saoudite (PUF, 2011) et Le califat: histoire politique de l'islam (Flammarion, 2016).